



HAL
open science

La remise en question

Ronan Le Coadic

► **To cite this version:**

Ronan Le Coadic. La remise en question. Claude Geslin; Patrick Gourlay; Jean-Jacques Monnier; Ronan Le Coadic; Michel Denis. Histoire d'un siècle Bretagne 1901-2000 : l'émancipation d'un monde, Skol Vreizh, pp.323-377, 2010. hal-00760128

HAL Id: hal-00760128

<https://hal.science/hal-00760128>

Submitted on 12 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ronan LE COADIC

Université Européenne de Bretagne, F-35000 Rennes, France

Université Rennes 2, CRBC, EA 4451, F-35000 Rennes, France

ronan.lecoadic@univ-rennes2.fr

LA REMISE EN QUESTION

Introduction

Il est d'usageⁱ de parler de « modèle » agricole breton à propos de la façon dynamique avec laquelle les Bretons sont passés d'une agriculture familiale autarcique à une agriculture moderne de marché (cf. chapitre vi). Cette expression de « modèle » a ensuite été étendue — peut-être un peu présomptueusement — à de nombreux autres domaines de la vie économique, culturelle et sociale de la péninsule. Or, en quelques années, tous ces modèles révèlent leur fragilité ou sont remis en question. Le vacillement s'opère en une quinzaine d'années, *grosso modo* entre les deux référendums européens de 1992 et 2005.

Au début des années quatre-vingt-dix, en effet, le 20 septembre 1992, les Bretons émettent un « oui » franc et massif à l'Europe : 59,08 % d'entre eux s'expriment en faveur de la ratification du traité de Maastrichtⁱⁱ, tandis que la moyenne française n'est que de 51,01 % de « oui » contre 48,98 % de « non ». Le démographe Hervé Le Bras explique l'orientation du vote breton par « la manifestation d'une autonomie régionale et d'une résistance à l'État centralisateur »ⁱⁱⁱ. Cependant, si le vote européen de la population bretonne est si massif en 1992, c'est sans doute également parce qu'elle se sent suffisamment sûre d'elle-même pour envisager de prendre son avenir à bras-le-corps^{iv}. À l'époque, en effet, le modèle économique breton, certes déjà ébranlé et critiqué, garde sa vigueur, le tissu social de la péninsule paraît encore solide et dense^v et la Bretagne connaît « un extraordinaire foisonnement culturel très engagé »^{vi}. Enfin, le fait que le projet de ratification du traité de Maastricht soit défendu par la majorité de gauche à laquelle la plupart des Bretons ont accordé leurs suffrages en 1988, joue également en faveur du « oui ».

Treize ans plus tard, il en va autrement. Lorsque, le 29 mai 2005, 54,67 % des Français repoussent le projet de traité constitutionnel européen, les Bretons^{vii} ne l'approuvent qu'à 50,96 % : la Bretagne reste, certes, l'une des seules régions françaises à voter en faveur de l'Europe mais son élan s'est considérablement émoussé. Que signifie cette évolution de son comportement électoral ? D'une part, le gouvernement Raffarin, qui défend le projet de traité constitutionnel, est au comble de l'impopularité et de nombreux électeurs veulent, en Bretagne comme partout en France, exprimer leur mécontentement par les urnes^{viii}. D'autre part, l'élan régionaliste qui soutenait le vote européen^{ix} a reflué. Au contraire, un fort courant étatiste se répand désormais, en Bretagne comme ailleurs^x, qui joue en faveur du

« non » et contribue à lui donner une coloration nationaliste, voire xénophobe : selon un sondage de sortie des urnes, en effet, 67 % des personnes qui ont voté « non » au projet de constitution européenne pensent qu'« il y a trop d'étrangers en France », contre seulement (si l'on peut dire) 33 % de ceux qui ont voté « oui »^{xi}... Enfin — et surtout, pour notre propos —, les Bretons, qui étaient assez sûrs d'eux en 1992, paraissent désormais en proie au doute^{xii}. Par conséquent, si l'effet de résistance à l'État centralisateur l'emporte toujours en Bretagne en 2005, ce n'est plus que d'extrême justesse car il est contrarié par un effet d'opposition au gouvernement, qu'alimentent de sérieuses inquiétudes économiques et sociales.

Pourquoi ces inquiétudes ? Que s'est-il passé en Bretagne entre-temps ? C'est ce que nous tenterons de découvrir en examinant, successivement, la remise en question des « modèles » économique, culturel et sociétal bretons, du début des années 1990 au milieu des années 2000.

Le modèle économique est en crise

Des touristes ou des cochons ?

Le contexte des années 1990-2005

La croissance économique bretonne progresse irrégulièrement mais nettement pendant les années 1990 avant de connaître un fléchissement sensible de 2001 à 2003 puis une reprise à partir de 2004. La Bretagne suit en cela la tendance générale française. Elle est, en effet, très fortement marquée par la conjoncture et les politiques économiques nationales, même si l'on dit souvent de son économie qu'elle est relativement autonome parce que la plupart de ses salariés ne dépendent pas de centres de décision extérieurs^{xiii}. 60 % des 550 000 salariés de la région administrative^{xiv} dans les secteurs marchands non agricoles dépendent ainsi d'un centre de décision breton contre 28 % qui dépendent de l'Ile-de-France et 7 % de l'étranger^{xv}.

La croissance bretonne est, cependant, légèrement plus soutenue que celle de l'ensemble de la France et elle est un peu plus créatrice d'emplois : de 1990 à 1999, le volume d'emploi progresse de 7,6 % en Bretagne^{xvi} contre 4,5 % pour l'ensemble des régions françaises hors Ile-de-France^{xvii}. Toutefois, le PIB breton reste faible : au milieu des années 1990, il se situe au dix-septième rang des vingt-deux régions métropolitaines françaises et au cent vingt-neuvième rang des cent quatre-vingt-seize régions européennes^{xviii}.

L'économie bretonne repose essentiellement sur quatre piliers : l'agriculture (81 300 actifs en 2002^{xix}) et les industries agroalimentaires (71 000 salariés) ; l'électronique et les télécommunications (15 000 salariés) ; l'industrie automobile (13 000 salariés) ; et la construction navale (9 000 salariés). Ces piliers révèlent tous — à des égards et des degrés divers — des signes de fragilité dans les années 1990, à commencer par le fameux modèle agro-industriel breton, en proie à une crise sévère.

L'épuisement du modèle agro-industriel

Crise économique

La Bretagne reste certes dans les années 2000 la première région agricole de l'hexagone, avec 12 % de la production agricole française. Son agriculture (sylviculture et pêche comprises) représente 7 % de l'emploi total de la région^{xx} fin

2002 (4 % en France)^{xxi}. Elle est pourtant extrêmement fragilisée, pour toute une série de raisons.

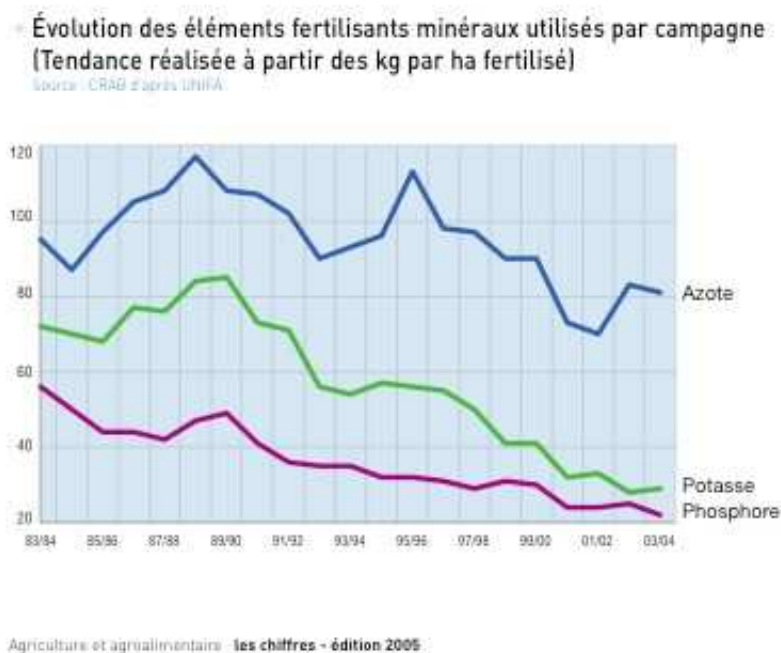
En premier lieu, le modèle agricole breton repose largement sur une intensification des productions, en particulier animales (porc, lait, aviculture, viande bovine) mais aussi légumières. Cette voie n'a rien de spécifique et peut donc facilement être empruntée par d'autres agricultures disposant d'une main-d'œuvre meilleur marché ; il s'ensuit que l'agriculture bretonne est sensible à la concurrence économique. De plus, elle dépend largement de la politique agricole commune (PAC) et des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; elle est donc sensible à la conjoncture politique. Enfin, beaucoup de ses productions sont commercialisées sur des marchés fortement concurrentiels ; elle est donc sensible à la conjoncture commerciale.

Or, d'une part, l'entrée des pays d'Europe orientale dans l'Union européenne, et tout particulièrement de la Pologne, place les agriculteurs bretons en situation de concurrence difficile. D'autre part, l'évolution de la PAC et les négociations de l'OMC renforcent leurs difficultés. Après avoir dû s'adapter, au milieu des années 1980, au contingentement de la production laitière, ils doivent désormais maîtriser leur production de viande blanche. De plus, il leur faut se préparer à une réduction progressive des aides publiques et des protections douanières sur l'ensemble de leurs productions. Enfin, leur revenu moyen est structurellement faible et fluctuant, d'autant qu'ils sont confrontés à de nouvelles contraintes coûteuses.

Crise environnementale

La modernisation de l'agriculture bretonne, menée depuis la *Libération*, visait à accroître la productivité et à intensifier la production. Elle a atteint ses objectifs au prix d'une forte dégradation des ressources naturelles : érosion et appauvrissement des sols, pollution de l'eau et du sol par les engrais azotés, eutrophisation des cours d'eau et du littoral... Les pouvoirs publics réagissent progressivement à cette détérioration de l'environnement, sous la pression des mouvements écologistes, de l'opinion publique et des directives européennes. À la suite de l'adoption de la « Directive nitrates » par le Parlement européen en 1991, la totalité de la Bretagne est classée en zone vulnérable en 1994. De nombreux programmes de restauration de la qualité de l'eau sont adoptés au cours des années 1990 et 2000, auxquels les agriculteurs bretons s'efforcent de s'adapter sans toujours y parvenir complètement.

Figure 1 Évolution des éléments fertilisants minéraux utilisés par campagne (kg/ha fertilisé)^{xxii}



La détresse des agriculteurs

Les agriculteurs bretons doivent faire face à des objectifs contraignants et en partie contradictoires. Il leur faut, en effet, à la fois maintenir une production élevée et bon marché — qui suppose un fort taux d'équipement — et s'adapter aux normes sanitaires, aux normes de qualité et aux préoccupations environnementales qui, toutes, représentent pour eux un coût financier ; en outre, ils doivent se préparer à une réforme de la PAC qui va conduire à une réduction des aides publiques à l'agriculture. Par ailleurs, les agriculteurs bretons souffrent d'une détérioration de leur image dans l'opinion. Ils se sentent collectivement mis en cause, en raison des pollutions que leurs activités engendrent. La détérioration de l'environnement est, en effet, la menace qui inquiète le plus les Bretons pour l'avenir et les agriculteurs en sont tenus pour principaux responsables^{xxiii}. Or — parce que la modernisation de l'agriculture bretonne a fait table rase du passé —, le monde agricole des années 1990-2000 n'offre plus à ses membres la solidarité chaleureuse, la convivialité, la culture partagée et l'encadrement social dense que leurs pères connaissaient. Les chocs de toute nature qu'ils subissent sont donc beaucoup moins bien amortis par le tissu social que par le passé. Dans ces conditions, beaucoup d'entre eux préfèrent désormais jeter l'éponge et renoncer à exercer leur métier. Le taux annuel moyen de réduction du nombre des exploitations est le plus fort de France et atteste d'une véritable hémorragie : en douze ans, le nombre des exploitations agricoles bretonnes s'est effondré de près de moitié, passant de 92 500 à 51 200 exploitations entre 1988 et 2000^{xxiv}. Enfin, les agriculteurs qui restent à la tête de leur exploitation éprouvent un vif sentiment d'incertitude et d'insécurité : 67 % d'entre eux se disent inquiets pour l'avenir, 48 % redoutent le chômage^{xxv} et leur taux de suicide est 1,69 fois plus élevé que la moyenne française^{xxvi}.

Les limites du tourisme

Face à la pollution de l'environnement et à la crise de l'agriculture, certains Bretons considèrent que le tourisme pourrait constituer une solution miracle pour l'avenir de leur région^{xxvii}. Il est incontestable, en effet, que l'activité touristique fournit des

ressources importantes à la Bretagne, qui enregistre 13,5 millions de nuitées de touristes de mai à septembre 2005^{xxviii}. Toutefois, il convient d'en mesurer les limites.

En premier lieu, l'apport du tourisme est géographiquement très limité en Bretagne : il est essentiellement concentré sur le littoral, l'intérieur des terres n'étant pas loin de constituer un désert touristique parsemé de quelques îlots attractifs par l'aménagement de sites ruraux. Près de 70 % des communes bretonnes (877 sur 1 269) n'ont, en effet, aucune activité touristique^{xxix}.

En second lieu, la durée de l'activité touristique est limitée dans le temps ; elle va d'avril à septembre et se concentre, de fait, sur une saison estivale très courte, qui va, pour l'essentiel, du 14 juillet au 15 août : plus de trois nuitées sur cinq sont, en effet, réalisées au cours des seuls mois de juillet et août.

En troisième lieu, une grande partie de l'emploi généré par le tourisme est précaire : les emplois de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés en Bretagne sont en effet peu qualifiés, sous encadrés, de durée brève (moins de trois mois par an) et mal rémunérés (6,50 euros de l'heure, soit 2,50 euros de moins que le salaire moyen)^{xxx}.

En quatrième lieu, l'activité touristique est en partie dépendante des aléas de la conjoncture. La vie politique internationale (par exemple les attentats du 11 septembre 2001) aussi bien que les variations climatiques (été pluvieux ou caniculaire, etc.) sont susceptibles d'avoir un impact fort sur la fréquentation touristique.

Enfin, l'acquisition massive de résidences secondaires sur le littoral breton par des touristes fortunés a pour conséquence de chasser une partie des populations locales de ces zones, au détriment de la diversité du tissu économique et social.

Le tourisme doit donc être considéré pour la Bretagne comme un atout relatif qui vient s'adjoindre aux activités productives et nullement les remplacer. Parmi ces activités productives, la pêche a encore sa place, même si elle est fragilisée.

La fragilité de la pêche

La Bretagne est la première région de pêche française, avec près de 40 % des emplois du secteur (plus de 6 000 marins), trente ports de pêche et plus de 40 % de la production française, en valeur et en volume^{xxxi}. Néanmoins, la filière est en difficulté.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la pêche destinée aux conserveries (thon et sardine) étant en crise, les entrepreneurs industriels puis les artisans pêcheurs ont investi dans des chalutiers hauturiers destinés à la pêche fraîche. La ressource était abondante et les cours tirés à la hausse par l'élévation générale du pouvoir d'achat, les pêcheurs bretons ont donc connu plusieurs décennies de prospérité. Toutefois, de premiers signes de crise sont apparus au milieu des années 1980 avec une chute des captures dans le secteur industriel, que les artisans pêcheurs ne sont parvenus à éviter qu'en investissant dans du matériel de pêche innovant et coûteux. La hausse continue des cours du poisson leur a permis d'absorber l'augmentation de leur prix de revient. Mais, lorsque les cours se mettent à baisser au début des années 1990, la crise éclate brutalement. De nombreux patrons-pêcheurs se trouvent dans l'incapacité de rembourser leurs investissements et de payer leurs matelots. La colère gronde. D'autant plus que les politiques mises en places par l'Union européenne ont une large part de responsabilité dans la diminution de la ressource. En effet, de 1970 à 1995, les captures françaises en Atlantique nord-est ont diminué de près de 40 %, passant de 505 800 à 297 300

tonnes, alors que les aides européennes données à l'Irlande lui ont permis d'augmenter ses captures de 500 %, passant de 75 000 à 377 000 tonnes^{xxxii}.

Lors de la venue à Rennes, le 4 février 1994, du premier ministre Édouard Balladur et de quatre de ses ministres, les pêcheurs donnent libre cours à leur colère. Ils viennent par milliers dans la capitale bretonne, parfois armés de gourdins, de billes d'acier ou de pistolets lance-fusées de détresse, animés de la ferme intention d'en découdre avec les forces de l'ordre. Rennes connaît une journée d'affrontements d'une violence extrême, qui fait soixante-dix-sept blessés parmi les manifestants et les forces de l'ordre. Dans la nuit, le Parlement de Bretagne est ravagé par un incendie dont les origines n'ont jamais été complètement élucidées. L'émoi causé par la ruine d'un des symboles de la Bretagne est grand dans la péninsule et le mouvement des pêcheurs s'interrompt rapidement.

Figure 2 Incendie du Parlement de Bretagne dans la nuit du 4 février 1994^{xxxiii}



La majorité des artisans pêcheurs peuvent continuer leur activité malgré la sévérité de la crise ; une coopérative reprend la plupart des bateaux des artisans endettés. Cependant, cette crise donne l'occasion au secteur industriel d'entrer en force dans le secteur artisan hauturier et de s'accaparer une grande partie des gros bateaux artisans, menaçant ainsi la pérennité de la pêche artisanale bretonne.

La faible diversification de l'industrie

Fin 1998, l'industrie bretonne emploie 184 000 salariés, soit 20,1 % de l'emploi salarié de la région^{xxxiv}, une proportion très légèrement supérieure à la moyenne française (19,8 %), qui atteste que la Bretagne a rattrapé son retard industriel du lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La Bretagne est la sixième région en terme de volume d'emploi salarié industriel et l'industrie bretonne crée des emplois dans les années 1990 (+ 5,1 % de 1993 à 1998) alors que la France en perd (- 2,7 %). Le géographe Michel Philipponneau parle même d'un « modèle industriel breton »^{xxxv} à propos du développement d'un tissu de PME dispersées en Bretagne, en milieu rural et dans de petites villes (cf. chapitre vi). Ceci reste vrai dans les années 1990 puisque l'industrie bretonne comprend plus de 13 000 établissements. Mais le développement industriel breton est-il si original ? 82 % des établissements industriels de la péninsule comptent moins de dix salariés et n'emploient que 12 % des salariés de l'industrie bretonne, tandis que les quarante établissements de plus de 500 personnes rassemblent un quart de l'emploi salarié industriel. C'est une distribution assez proche de la moyenne française. D'autre part, le développement industriel breton est-il si exemplaire ? Il est, en réalité, très fragile car fort peu diversifié. La Bretagne est, en effet, la deuxième région la moins diversifiée de France, avec seulement quatre grands pôles d'activité : l'industrie agroalimentaire, la fabrication d'appareils électriques et électroniques, l'industrie automobile et la construction navale^{xxxvi}.

Les industries agroalimentaires

Les industries agroalimentaires (IAA) dominent très largement l'industrie bretonne : elles rassemblent 35 % des emplois salariés industriels de la région en 2002. L'industrie de la viande constitue le premier secteur industriel breton, suivi des industries alimentaires diverses (qui comprennent, notamment, les fabrications industrielles de pain et pâtisserie, les boulangeries-pâtisseries, les biscotteries, la fabrication de sucre, les chocolateries-confiseries, la fabrication de pâtes alimentaires et le travail du poisson et des légumes). Le poids de ces industries agroalimentaires tire l'ensemble de l'industrie bretonne vers le bas : la Bretagne occupe, en effet, le dernier rang des régions françaises pour le taux d'encadrement, le dernier rang également pour le taux de qualification ouvrière et le dernier rang, enfin, pour le salaire moyen^{xxxvii}... Or, sans l'agroalimentaire, la Bretagne se situe sur tous ces points au moins au niveau de la moyenne française.

L'électronique et les télécommunications

Le secteur des équipements électroniques et des télécommunications représente 7,4 % des emplois salariés industriels bretons. Fruit de la « saga électronique de la Bretagne », il constitue l'un des atouts de la péninsule mais est régulièrement en proie à des crises. L'implantation du CNET à Lannion en 1959 puis d'autres décentralisations de centres de recherche publics (cf. chapitres v et vi), avaient favorisé l'installation de grandes entreprises privées dans le Trégor, en particulier Alcatel, SGS Thomson, la SAT Sagem, Matra... Une politique active d'essaimage a ensuite été mise en place à partir d'équipes de recherche, qui a suscité la création de nombreuses entreprises, telles Highwave Optical, Corvis Algety ou Keopsys, alimentées en cadres par un enseignement supérieur dynamique^{xxxviii}, une « saga » qui rappelle l'histoire de la *Silicon Valley* californienne, d'où l'expression souvent employée de *Tregor Valley*.

Ces entreprises connaissent un grand essor à la fin des années 1990 et font de

Lannion l'un des pôles majeurs de l'optoélectronique^{xxxix} et de l'optronique^{xl} en France. Cependant, l'exceptionnelle concentration de « matière grise » qui caractérise le Trégor n'est pas une garantie absolue de prospérité pour la région et le secteur des télécoms est régulièrement soumis à des crises brutales, marquées notamment par la globalisation, la dérégulation du marché et les aléas de la stratégie mondiale des grandes entreprises. Les vagues de licenciements se succèdent épisodiquement et de 2001 à 2003, lors de la crise mondiale des télécoms, environ 2 000 emplois sont supprimés dans le Trégor.

La construction navale

La Bretagne occupe, avec les chantiers de Saint-Nazaire, Brest et Lorient, la première place dans le domaine de la réparation et de la construction navales en France. Ce secteur représente 4,4 % des emplois salariés industriels de la péninsule ; toutefois, les restructurations opérées dans le naval militaire conduisent la filière à perdre plus de 4 000 emplois de 1996 à 2003.

La construction automobile

L'emploi progresse, en revanche, dans la construction automobile (qui regroupe 6,4 % des emplois salariés industriels de la Bretagne), essentiellement concentrée dans le bassin rennais où PSA Peugeot-Citroën s'est implanté et constitue le plus gros employeur privé de Bretagne, avec 9 500 salariés, auxquels il faut adjoindre plus de 10 000 salariés d'entreprises sous-traitantes. Le secteur de la construction automobile est cependant exposé à une vive concurrence mondiale et ce sont donc environ 20 000 emplois bretons qui dépendent de la stratégie d'un donneur d'ordres unique dont les centres de décision et les centres de recherche ne sont pas situés dans la région...

La faible diversification de l'industrie bretonne est stratégiquement périlleuse dans la mesure où une crise dans un secteur exposé à la concurrence internationale peut avoir des effets cumulatifs dans les bassins d'emploi les plus dépendants de ce secteur. C'est ce qui s'est passé dans les bassins les plus dépendants des IAA lors des crises sur le marché des viandes. Mais c'est également ce qui s'est passé dans la *Tregor Valley* lors des crises des télécoms. À cette faible diversification de l'industrie bretonne s'ajoute un handicap : la difficulté de la Bretagne à garder ses élites sur place.

Des jeunes ou des vieux ?

Volatilité de la matière grise

La fuite des cerveaux

La Bretagne produit de la matière grise mais ne parvient pas à la garder. L'académie de Rennes est, en effet, « l'académie de toutes les réussites », selon l'inspection générale de l'éducation nationale^{xli}. Ses élèves obtiennent les meilleurs résultats de France aux tests d'évaluation effectués en français et en mathématiques dans les classes de CE₂ et de sixième ; elle est régulièrement en tête de toutes les académies avec le plus fort taux de bacheliers par génération ; les résultats aux différents examens sont toujours supérieurs à la moyenne nationale ; la Bretagne est l'une des régions où les sorties sans qualification sont les moins nombreuses et elle est la région dont la population active comporte la plus faible part de non-diplômés.

Cependant, la Bretagne ne parvient pas à garder ses plus brillants cerveaux. Alors que, sur la période 1990-1999, son bilan migratoire est globalement équilibré, elle

gagne des actifs peu diplômés mais perd de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Elle est même, après le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine, la région qui affiche le déficit migratoire le plus important pour les actifs diplômés de l'enseignement supérieur. En outre, plus le niveau d'études des jeunes Bretons est élevé, plus l'hémorragie est importante. Au cours des années 1990, la Bretagne perd ainsi 11 800 jeunes actifs titulaires d'un diplôme supérieur de deuxième ou troisième cycle âgés de 22 à 33 ans, qui partent terminer leurs études ou prendre un premier emploi de cadre supérieur ailleurs, la plupart du temps en Ile-de-France^{xlii}...

De sombres pronostics

Il n'est pas sûr que l'exceptionnelle réussite scolaire des Bretons soit appelée à durer indéfiniment. Elle repose, selon l'inspection générale de l'éducation nationale, sur un « accord réciproque entre école et société » et sur une « harmonie » qui pourraient, en effet, être menacés. Les éléments de déstabilisation se multiplient selon les responsables éducatifs, qu'il s'agisse du renforcement de phénomènes anciens en Bretagne (alcoolisme, conduites suicidaires) ou du développement de difficultés sociales plus nouvelles (toxicomanie, violence). Selon l'inspection générale de l'éducation nationale :

Le modèle équilibré de réussite qu'a connu l'académie de Rennes devient peut-être fragile, et [...] la contagion des difficultés rencontrées depuis plusieurs années dans d'autres régions peut, dans les années qui viennent, mettre en face des enseignants un public plus hétérogène et plus difficile que celui qu'ils connaissent actuellement : se posera alors la question des capacités d'évolution pédagogique du système éducatif breton^{xliii}.

Même si son modèle scolaire est menacé, la Bretagne continuera néanmoins à produire de la « matière grise ». Parviendra-t-elle mieux que par le passé à la garder sur place ? Rien n'est moins sûr. Dans ses projections démographiques, l'INSEE ne répond certes pas à cette question mais ses statisticiens considèrent que l'augmentation de la population bretonne ne dépendra bientôt plus que des échanges migratoires^{xliv}. Or, si les raisons qui ont amené les jeunes Bretons les plus diplômés à quitter la Bretagne ne disparaissent pas — à savoir, essentiellement, la faible proportion d'emplois stratégiques^{xlv} dans la région —, il paraît vraisemblable que l'hémorragie se poursuivra et sera toujours compensée par l'entrée d'actifs peu diplômés, voire de retraités, renforçant ainsi le papy-boom qui caractérise désormais la Bretagne.

Papy-boom

Le phénomène démographique

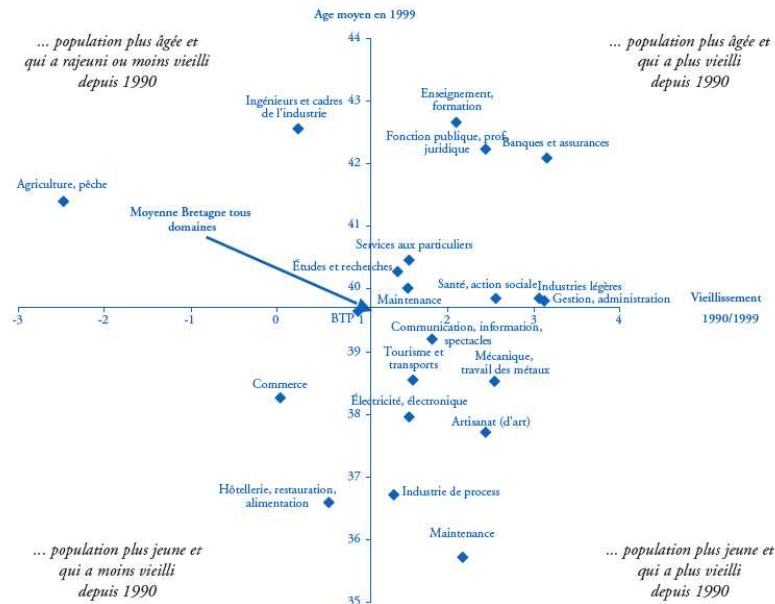
La population bretonne dans son ensemble vieillit, sous l'effet conjugué de la baisse du taux de natalité (depuis 1975), de l'arrivée de migrants retraités, de la montée en âge des générations du baby-boom et de l'allongement de la durée de la vie^{xlvi}. La part des 25-29 ans est une des plus faibles de France et l'âge moyen est passé de trente-sept à trente-neuf ans en moins de dix ans. En 1999, 24 % de la population bretonne est âgée de 60 ans ou plus, contre une moyenne française de 21 %^{xlvii}.

La population active bretonne vieillit également. D'une part, parce que les classes creuses nées dans les années 1935 à 1944 sont remplacées par les générations du baby-boom (nées de 1945 à 1954), ce qui gonfle l'effectif des personnes âgées de quarante-cinq à cinquante-quatre ans ; d'autre part, parce que le nombre de jeunes qui entrent sur le marché du travail diminue. Ce vieillissement s'observe dans toutes les professions sauf l'agriculture, dont la population rajeunit (parce que beaucoup de départs en retraite ne sont pas remplacés) et le commerce, qui maintient l'âge

moyen peu élevé de ses effectifs. En revanche, le vieillissement est particulièrement important dans l'enseignement ou les banques et assurances.

Figure 3 Âge moyen des actifs bretons et vieillissement par domaine professionnel^{xlviii}

Age moyen des actifs breton et vieillissement par domaine professionnel*
Par rapport à la moyenne bretonne...



Source : INSEE, Recensement de la population 1990-99 - Exploitations complémentaires

* Le domaine politique - religion (âge moyen en 1999 : 57,6 ans et vieillissement 1990-99 : +2,6 ans) n'est pas représenté sur le graphique.

Ses conséquences économiques et sociales

L'impact du vieillissement de la population sur l'économie et la société bretonnes est multiple.

En premier, lieu, le vieillissement de la population exerce une influence sur l'habitat. Si la population des communes rurales du centre de la Bretagne est plus âgée que la moyenne, c'est que peu de jeunes y vivent et que, par conséquent, la *proportion* de personnes âgées est élevée. Mais ce sont les principales villes et le littoral qui attirent le plus grand *nombre* de personnes âgées. Or, le pouvoir d'achat des retraités étant généralement plus élevé que celui des jeunes actifs, ceux-ci — ou en tout cas les moins riches d'entre eux — sont en partie refoulés des zones les plus attractives par l'afflux de retraités et la flambée des prix de l'immobilier.

En second lieu, le vieillissement crée d'importants besoins nouveaux, en particulier en termes de service à la personne. En 1999, 23 000 personnes travaillent dans ce secteur en Bretagne : 13 000 personnes sont employées à l'accueil de personnes âgées en maisons de retraite et environ 10 000 personnes se consacrent à l'aide à domicile^{xlix}. Compte tenu de l'évolution démographique, ce secteur devrait être amené à se développer considérablement à l'avenir.

Quant au vieillissement de la population active, son impact est relativement limité dans les années 1990 à 2000 mais les démographes s'attendent à un « choc démographique » pour les années à venir. L'amplification du vieillissement devrait, en effet, conduire la population active bretonne à diminuer à partir de 2007 et la pénurie de main-d'œuvre pourrait générer de sévères tensions entre métiers et entre territoires : les secteurs et territoires les plus attractifs pourraient capter l'essentiel de la main-d'œuvre disponible, tandis que les autres se trouveraient bientôt en proie à

de sérieuses difficultés. Face à ce risque de polarisation forte des territoires, la Bretagne aura besoin de favoriser le maintien des jeunes, d'attirer de la main-d'œuvre extérieure et, notamment, immigrée.

Quelle ouverture ?

La société bretonne contemporaine semble n'être qu'assez timidement ouverte au monde : peu d'étrangers y vivent, peu d'investissements internationaux y sont effectués, elle ne commerce guère avec le reste de la planète et son inscription maritime est limitée.

Peu d'étrangers en Bretagne

Peu d'immigrés vivent en Bretagne : ils ne sont que 46 300 en 1999, soit 1,7 % de la population totale, contre une moyenne française de 7,3 %. Leur proportion dans la population bretonne croît néanmoins régulièrement depuis une quarantaine d'années, au point d'avoir quadruplé entre le recensement de 1962 et celui de 1999, alors que sur l'ensemble du territoire français, la part des immigrés est restée stable depuis 1975. 45,8 % des immigrés qui résident en Bretagne sont originaires d'Europe, 27,7 % d'Afrique, 20,6 % d'Asie et 5,9 % d'Amérique ou d'Océanie. Environ 30 % d'entre eux n'habitaient pas en France en 1990 et sont arrivés en Bretagne entre 1990 et 1999 ; la population immigrée résidant en Bretagne appartient donc à un courant d'immigration relativement récent. Ces immigrés vivent surtout en milieu urbain, 30 % d'entre eux sont même concentrés dans la région de Rennes¹.

Des investissements internationaux faibles

La Bretagne attire peu les capitaux étrangers. Au cours des années 1996 à 2005, seuls cent douze projets de création, extension et reprise d'entreprises sont menés à bien par des investissements extérieurs, porteurs de 7 530 emplois (créés ou maintenus). Cela ne représente que 2,4 % des projets internationaux menés en France et 2,8 % des emplois portés par l'étranger alors que le produit intérieur brut (PIB)ⁱⁱ de la Bretagne constitue 4,1 % du PIB de la France métropolitaine. C'est donc une proportion nettement inférieure au poids économique de la Bretagne, qui se situe au treizième rang des régions françaises pour la présence d'investisseurs étrangers directs alors que son PIB la place au septième rang. Les investissements étrangers sont, en outre, très concentrés sur la seule Ile-et-Vilaine, où la moitié d'entre eux sont réalisés. Ils se cantonnent, enfin, à trois secteurs : l'électronique et les télécommunications (34 % des emplois), l'équipement automobile (20 %) et l'agroalimentaire (11 %)ⁱⁱⁱ.

Globalement, seuls 6,5 % des salariés bretons des secteurs marchands non agricoles travaillent pour un groupe étranger, contre 12 % dans l'ensemble des régions de province et 15 à 20 % dans les régions très industrialisées. C'est une faiblesse de la Bretagne. Mais peut-être cela peut-il être également considéré comme une protection contre les délocalisations, à une époque où celles-ci se multiplient et ruinent des régions entières ? En tout cas, la faible ouverture de la Bretagne au monde ne se limite pas à la présence limitée de capitaux étrangers sur son sol, elle concerne également son commerce international.

Des exportations limitées

La Bretagne exporte et importe peu. De 1993 à 2001, ses exportations croissent, certes, de 24 % en euros constants, mais cette augmentation est inférieure à la moyenne nationale. En 2001, elle ne réalise que 2,6 % des exportations et 2,3 % des

importations françaises alors que — rappelons-le — elle produit environ 4 % du PIB de la France. Enfin, elle se situe au quatorzième rang des régions exportatrices alors qu'elle est la septième région productrice. La plupart de ses exportations (plus du quart) sont constituées de produits agroalimentaires et environ 70 % des marchandises qu'elle exporte sont destinées à l'Union européenne et en particulier au Royaume Uni. La Bretagne ne semble donc guère audacieuse commercialement, contrairement à ce qui la caractérisait à l'époque où sa marine sillonnait le monde.

Une ouverture maritime très insuffisante

Le constat dressé par Pierre Flatrès en 1986 sur le besoin d'ouverture maritime de la Bretagne est toujours aussi pertinent au milieu des années 2000 : la Bretagne « est dans une situation ambivalente : bout du monde, “finisterre”, d'une part, escale possible sur les grands courants de la navigation atlantique, d'autre part ». Quand, dans son histoire, elle a tiré parti de sa « situation sur l'une des routes les plus fréquentées du monde », elle a connu des périodes d'intense « développement économique et culturel », mais quand elle n'a pas su ou pu le faire, elle s'est repliée sur elle-même et est redevenue « un bout du monde isolé ».

La Bretagne commence à retrouver les voies des mers de l'ouest mais, actuellement, un bateau double Ouessant toutes les dix minutes et la Bretagne, qui a eu à pâtir de ce trafic (les marées noires), n'attire encore dans ses ports qu'une infime portion de ce courant exceptionnel de marchandises. Des progrès immenses sont encore possibles^{liii}.

La Bretagne n'attire, en effet, à elle, qu'une « infime portion » du trafic qui l'entourne puisqu'entre 1998 et 2003, seuls 8 millions de tonnes de marchandises transitent par ses ports de commerce, soit seulement 2,6 % de l'activité portuaire de la métropole, selon l'INSEE^{liv}. C'est bien peu pour une région aussi maritime, voisine par la mer de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et même de l'Amérique du Nord. Jean Ollivro estime d'ailleurs que la Bretagne administrative à quatre départements ne réalise, en fait, que 1,8 % du trafic maritime français^{lv}. La Bretagne historique (avec Nantes et la Loire-Atlantique) en réalise 10 %. Mais ce trafic est largement déséquilibré puisque « la zone industrialo-portuaire importe 28 millions de tonnes et n'en exporte que 7,6 »^{lvi}. Des « progrès immenses » sont donc encore possibles... et souhaitables.

Si la Bretagne ne paraît guère ouverte au monde sur le plan économique et social, elle l'est en revanche largement en matière culturelle.

L'élan culturel reflue

La Bretagne des années 1990 connaît un essor culturel remarquable, qui ralentit à la fin de la décennie et est bientôt suivi d'un reflux.

Le flux

L'élan culturel se produit simultanément dans plusieurs domaines : la musique, la danse, la langue et les moyens de communication.

Musique et danse

La musique

Au cours des années 1990 comme lors de l'*ethnic revival*^{lvii} des années 1970, la musique joue un rôle central dans le renouveau culturel breton. Les vedettes des années 1970 reviennent d'ailleurs sur le devant de la scène, qu'il s'agisse d'Alan Stivell, Gilles Servat, Éric Marchand ou Yann-Fañch Kemener, pour ne citer que quelques-uns des plus connus. Le cas le plus emblématique, cependant, est celui de

Dan ar Braz, qui après avoir été le guitariste d'Alan Stivell pendant une dizaine d'années et avoir mené une carrière en soliste à la fin des années 1970, avait vécu une traversée du désert lors des années 1980. En 1993, le programmateur du Festival de Cornouaille lui confie la réalisation du concert de clôture du festival, conçu comme un tour d'horizon du monde celtique à travers des musiques susceptibles de plaire à un public large. C'est *l'Héritage des Celtes*, qui réunit autour de Dan ar Braz soixante-quinze musiciens de Bretagne, d'Écosse, d'Irlande et d'ailleurs. Le succès est tel que la représentation unique se transforme en une demi-douzaine d'années de tournées, une trentaine de concerts (regroupant cinquante à soixante-quinze musiciens à chaque fois), cinq disques, un disque d'or, une victoire de la musique et une participation au concours de l'Eurovision...

À Dan ar Braz et aux têtes d'affiche des années 1970 s'ajoutent, en outre, de nombreux nouveaux artistes apparus progressivement sur la scène bretonne dans des genres très variés : chant (Annie Ebrel, Denez Prigent...), musique instrumentale (Didier Squiban), rock (Red Cardell, EV, Soldat Louis, Matmatah...), musique de fest-noz (Carré-Manchoṯ, Ar Re Yaouank...), etc. Quelques-uns connaissent un vif succès. C'est le cas de Matmatah et surtout de Manau, dont le disque *Panique celtique* — accusé de plagiat par Alan Stivell — est vendu à 1 700 000 exemplaires.

Cette musique « bretonne » est loin d'être homogène. Néanmoins, la vague des années 1990 est marquée par plusieurs caractéristiques originales. Le métissage musical, déjà présent chez Alan Stivell dès les années 1960-1970, est fortement développé par beaucoup de groupes, avec plus ou moins de bonheur. Le marketing joue un rôle parfois très actif et explique d'ailleurs en grande partie le succès d'entreprises comme *l'Héritage des Celtes* ou *Panique celtique*. Ce marketing, qui ne cache pas toujours son jeu^{lviii}, donne quelquefois lieu à du gigantisme. Ainsi, à partir de mars 1993, à l'initiative du directeur-fondateur du Festival de Lorient, Jean-Pierre Pichard, des « nuits celtiques » sont organisées à Paris dans des lieux prestigieux, devant un public massif : les Halles, Beaubourg, le Cirque d'Hiver, la Villette, Bercy, et enfin le Stade de France où, en 2002, 2003 et 2004, six cents musiciens jouent devant quarante-cinq mille spectateurs...

Dans de tout autres proportions, les *festoù-noz* des années 1990 ne sont pas non plus épargnés par un certain gigantisme.

Les festoù-noz

Les *festoù-noz*, bals bretons rénovés et relancés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par une poignée de bénévoles, avaient connu une première vague de succès populaire dans les années 1970 (cf. chapitre v). Ils renouent avec ce succès dans les années 1990 et drainent des foules importantes : alors, en effet, qu'ils ne regroupaient initialement que quelques dizaines de personnes, il n'est pas rare désormais qu'ils rassemblent plusieurs milliers de participants. Leur nombre croît, en outre, tout au long de la décennie et au début des années 2000.

Figure 4 : Évolution du nombre de *festoù-noz*^{lix}

Années	1990	1995	1999	2001	2002
Nombre de festoù-noz	299	617	1 087	1 406	1 446

Les *festoù-noz* continuent cependant la mue qu'ils ont entamée quelques décennies auparavant : le public préfère de plus en plus qu'ils soient animés par des groupes musicaux plutôt que par de simples couples de sonneurs (joueurs de biniou et bombarde) ou de chanteurs de *kan-ha-diskan* (chant *a cappella* traditionnel tuilé) ; de

plus, les jeunes danseurs délaissent volontiers la ronde communautaire traditionnelle pour la danse par groupes d'amis voire par couples, à un rythme délibérément accéléré. Les *festoù-noz* gardent néanmoins leur particularité essentielle, qui consiste à rassembler au sein d'une même rencontre festive des générations extrêmement variées. Dans une moindre mesure, il en va un peu de même dans les festivals, qui connaissent également un essor remarquable au cours des années 1990.

Les festivals

De nombreux festivals sont organisés tous les ans en Bretagne. En 1999, ils sont au nombre de quarante-cinq, dont trente-deux ont lieu de juin à août^{lx}. Certes, il ne s'agit pas d'une spécificité bretonne ; toutefois, outre leur grand nombre, les festivals bretons présentent quelques spécificités. D'une part, ils sont surtout consacrés à la musique ou à la « tradition » ; d'autre part, ils reposent très largement sur le monde associatif et le bénévolat^{lxi} et sont, proportionnellement, moins financés que d'autres festivals de France par les instances nationales^{lxii} ; enfin, ils atteignent parfois des dimensions fort impressionnantes. C'est le cas, notamment, du Festival interceltique de Lorient (600 000 spectateurs en 2005), des rassemblements de vieux gréements de Brest (un million de spectateurs en 2004) et du festival des Vieilles Charrues de Carhaix (200 000 spectateurs chaque année depuis 2001).

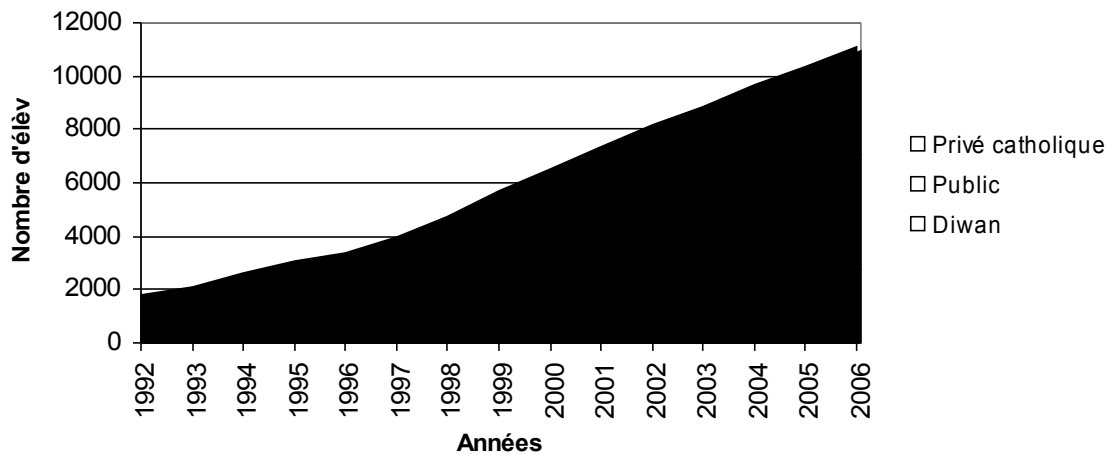
Ce dynamisme musical et festif de la Bretagne s'accompagne, en outre, dans les années 1990 d'un renouveau linguistique.

Langue

Plusieurs évolutions positives paraissent porteuses d'espoir pour l'avenir de la langue bretonne. En premier lieu, l'opinion se montre de plus en plus favorable à la pérennisation de cette langue. À la question : « Pensez-vous qu'il faut conserver le breton ? », 76 % des personnes interrogées répondent en effet positivement en 1991 et 88,2 % en 1997^{lxiii}. En outre, la proportion de personnes favorables à la langue bretonne se montre d'autant plus élevée que les personnes interrogées sont jeunes.

En second lieu, l'enseignement en breton progresse rapidement. Les effectifs des écoles associatives Diwan, créées en 1977, continuent à augmenter, de même que ceux des classes bilingues publiques, apparues en 1983. Quant aux classes bilingues de l'enseignement privé catholique, nées en 1990, leur croissance est vive. Toutes filières confondues, les élèves scolarisés en classes bilingues passent de 1 774 en 1992 à 10 378 élèves en 2005.

Figure 5 : Effectif des classes bilingues de 1992 à 2006^{lxiv}



Par ailleurs, à l'université, les effectifs des étudiants en breton augmentent de 66 % entre 1994 et 2001, atteignant le chiffre de 624 étudiants à la rentrée 2001-2002^{lxv}. Les cours de breton pour adulte progressent également puis se stabilisent aux alentours de 9 000 personnes, toutes modalités d'apprentissage confondues (cours du soir, cours par correspondance et stages)^{lxvi}.

En troisième lieu, la place du breton dans la vie publique se développe à travers l'installation de panneaux routiers bilingues et la mise en place par diverses communes d'une signalétique bilingue. L'Office de la langue bretonne, fondé en mai 1999 à l'initiative de la Région Bretagne, y travaille sans relâche et s'efforce également de faire progresser le breton dans le monde du commerce et de l'entreprise.

En quatrième lieu, l'activité éditoriale en langue bretonne est assez importante, compte tenu de la faiblesse du lectorat. En effet, on estime à 60 000, environ, le nombre de personnes qui sont capables de lire en breton, dont seulement 20 000 le lisent régulièrement^{lxvii}. Les tirages de livres en breton sont donc limités — aux alentours de mille exemplaires en général — et, par conséquent, le prix de revient de ces ouvrages est élevé. Dans ces conditions, il est remarquable que quatre-vingts auteurs, environ, écrivent en breton et soient publiés par vingt-deux maisons d'éditions, même de très petite taille.

En cinquième lieu, la langue bretonne parvient à se faire une petite place dans les médias. France 3 Ouest, chaîne de télévision de service public qui émet sur le réseau hertzien, diffuse 68 heures annuelles de breton en 2000 et 54 heures en 2001. TV Breizh, chaîne privée diffusée par satellite et par le câble (voir, *infra*, « Outils de communication »), propose 702 heures annuelles de breton en 2000 et en 2001. Enfin, TV Rennes, canal local du réseau câblé de Rennes, diffuse deux heures annuelles de breton en 1999 et en 2000^{lxviii}. À cette offre télévisuelle limitée s'ajoutent les émissions radiodiffusées par le service public et les radios associatives. Les radios de service public proposent vingt heures hebdomadaires de breton pour l'une (France Bleu Breiz Izel, qui diffuse à l'ouest de la Bretagne) et deux heures pour l'autre (France Bleu Armorique, à l'est de la péninsule). Quant aux radios associatives, elles consacrent à la langue bretonne un temps d'antenne fort variable, les plus généreuses étant Radio Kreiz Breizh (21 heures hebdomadaires d'émissions en breton), Radio Bro Gwened (30 heures), Arvorig FM (40 heures) et Radio Kerne (49 heures)^{lxix}. Toutefois, compte tenu du périmètre de diffusion réduit

de chacune de ces radios associatives, un même auditeur ne peut pas cumuler les heures d'écoute en breton. L'offre globale est donc limitée, même si elle n'est pas négligeable.

Enfin, les pouvoirs publics multiplient dans les années 1990-2000 les gestes de bonne volonté envers les langues et cultures régionales. En septembre 1993, l'État et le Conseil régional de Bretagne s'associent pour créer TES^{lxx}, une maison d'édition publique chargée de produire des ouvrages pédagogiques en langue bretonne et de les distribuer gratuitement aux élèves des écoles bilingues des trois filières (écoles publiques, privées catholiques et Diwan). Le 7 avril 1995, une circulaire du ministre de l'Éducation François Bayrou présente l'enseignement bilingue comme « un outil de développement intellectuel, linguistique et culturel »^{lxxi} ; le 29 mai 1996, à Quimper, le président de la République Jacques Chirac se déclare ouvert à la signature par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ; le 21 octobre 1998, le Premier ministre Lionel Jospin annonce l'intention du gouvernement français de signer cette charte, laquelle est effectivement signée le 7 mai 1999 ; enfin, le 28 mai 2001, le ministre de l'Éducation Jack Lang signe un protocole d'accord destiné à permettre aux écoles Diwan, qui pratiquent une pédagogie par immersion en langue bretonne^{lxxii}, de passer sous statut public.

À ces évolutions positives dans le domaine linguistique et au dynamisme musical et festif s'ajoute une vitalité certaine dans le développement d'outils de communication

Outils de communication

Édition

L'activité éditoriale est foisonnante en Bretagne, non par le nombre des emplois créés (deux cent vingt emplois directs, soit 1,5 % des professionnels de France), ni par le nombre de titres (1 150 titres par an, soit 2,3 % des titres publiés en France)^{lxxiii} mais par la multiplicité des petites structures d'édition. Cent quarante-sept maisons d'éditions sont, en effet, recensées dans la région Bretagne par l'Institut culturel de Bretagne en 2001 — dont soixante-six ont forme associative — et cent soixante-douze dans l'ensemble de la Bretagne historique. À tort ou à raison, ce fourmillement éditorial donne l'impression que la société civile bretonne est porteuse d'un vif besoin d'expression, qu'elle grouille d'initiatives et que le lectorat breton ne se contente pas de la production des mastodontes de l'édition^{lxxiv}.

Radio

Le besoin d'expression et la vitalité de la société civile se ressentent également dans la vigueur des radios associatives en Bretagne, l'une des régions où ces radios sont, en effet, les plus nombreuses. Selon notre propre recensement, elles sont au nombre de trente-neuf dans la région Bretagne et de cinquante-trois en Bretagne historique^{lxxv}. Cela place la Bretagne au cinquième rang des régions françaises (si l'on s'en tient à la région administrative) ou au second rang (si l'on inclut les radios associatives de Loire-Atlantique), juste après Rhône-Alpes. Toutefois, plus que le dynamisme des radios associatives, ce qui marque les esprits au cours des années 1990, c'est la naissance de la première télévision régionale privée.

Télévision

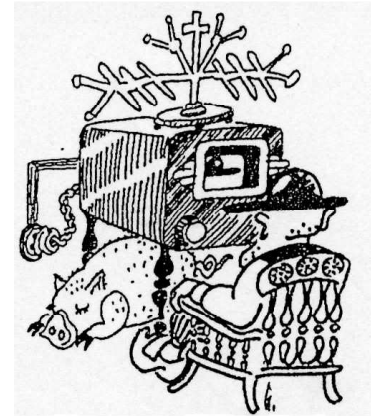
En 1998, Patrick Le Lay, PDG de TF1, fait en sorte que la Coupe du Monde de football soit commentée en breton sur Eurosport, en plus des quinze langues habituellement employées. Deux ans plus tard, le 1^{er} septembre 2000, la première

chaîne privée de télévision régionale de France est lancée à son initiative : TV-Breizh.

Installée à Lorient et dirigée par une militante culturelle bretonne de longue date, Rozenn Milin, cette chaîne généraliste diffuse sur le câble et le satellite des programmes variés (fiction, sport, jeunesse, documentaire, débat...) relatifs à la Bretagne, aux pays celtiques et à la mer, avec un ton qui se veut « jeune, dynamique et moderne, à l'opposé d'un folklore ratatiné ». Accueillie avec beaucoup de curiosité mais aussi de défiance par les médias français, TV-Breizh, sans parvenir comme annoncé initialement à être véritablement bilingue, accorde néanmoins à ses débuts une large place à la langue bretonne (voir *supra* « Langue »). Ceci passe par un important travail de doublage et, donc, par la formation de dizaines de bretonnants aux métiers de la télévision (détecteurs, traducteurs-adaptateurs, comédiens, etc.), avec le soutien financier du Conseil régional de Bretagne. En outre, TV Breizh diffuse régulièrement des programmes régionaux (magazines et séries documentaires ou d'animation), conçus et produits par des sociétés bretonnes, qui se constituent en une véritable filière de production autour de la chaîne : Arsenal Associés, Bleu Iroise, Dizale, JPL Films, Master Production, Nefertiti Ouest, Paris Brest Production, Pois Chiche Films et Vivement Lundi. L'appel d'air est grand et suscite beaucoup d'espoir, mais c'est sans compter sur les courants hostiles auxquels le renouveau breton doit bientôt faire face.

Figure 6 : TV Breizh vue par Charlie Hebdo

« Bientôt : Canal réac, la télé en breton »
(26 août 1998)



La renverse

La presse

De 1997 à 1999, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires fait l'objet d'une ardente controverse dans la presse nationale. Le débat, selon le philosophe Alain Renaut, est « bref, mais intense, touffu, mais riche » et devrait probablement « resurgir dès que l'occasion en sera fournie »^{lxxvii}. Peu après, de 1999 à 2003, le « processus de Matignon », qui vise à accorder une autonomie partielle à la Corse, suscite à son tour de très vifs échanges par voie de presse.

C'est dans ce contexte que, subitement, de nombreux articles prennent à parti dans la presse nationale les défenseurs de la culture bretonne^{lxxviii}. Le comportement du « mouvement breton » pendant la Seconde Guerre mondiale est brutalement remobilisé et les promoteurs de la langue et de la culture bretonnes sont accusés de faire preuve d'indulgence envers les nationalistes qui collaborèrent pendant la guerre, voire de se placer dans leur sillage. Le mouvement breton contemporain est suspecté d'avoir des accointances avec l'extrême droite, d'être d'essence nationaliste, communautariste et malhonnête... La multiplicité des articles publiés en un court laps de temps (de 1998 à 2001), leur vigueur et la gravité des faits qui sont reprochés aux militants bretons sèment le trouble dans l'opinion, y compris parmi les jeunes passionnés de culture bretonne, souvent désorientés. L'hétérogénéité des

□ Terme maritime. La renverse est le « changement de direction cap pour cap (du courant ou du vent) ». (*Le Nouveau Petit Robert*).

articles — les uns très argumentés, les autres purement sarcastiques ou procédant par amalgame — désarçonne les promoteurs de la cause bretonne, qui ne savent comment réagir, d'autant plus qu'un événement tragique vient bouleverser l'opinion.

Le choc

Le 19 avril 2000, un plasticage réalisé au restaurant McDonald's de Quévert, près de Dinan, cause la mort d'une employée, Laurence Turbec, âgée de vingt-sept ans. L'explosif utilisé provient d'un vol commis à Plévin, en septembre 1999, par des clandestins basques et bretons et la piste de l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB) est donc privilégiée par les enquêteurs. C'est la première fois, en trente-quatre ans d'activisme, qu'un attentat attribué aux indépendantistes bretons tue une personne, mis à part deux accidents dont des poseurs de bombes avaient été les victimes par le passé. La population est très choquée. Un rassemblement est organisé le 8 mai 2000 devant le Parlement de Bretagne — lieu hautement symbolique — pour affirmer que « la Bretagne, c'est la vie ». Le traumatisme est profond et, malgré le démenti adressé à la presse par l'ARB dix jours après l'explosion, malgré l'acquittement, en mars 2004, des militants indépendantistes accusés du plasticage, la suspicion continue de peser sur la mouvance nationaliste. Quels qu'en soient les auteurs, cet attentat meurtrier a ainsi contribué à briser la dynamique bretonne des années quatre-vingt-dix.

Les livres

Quelques mois plus tard, en novembre 2000, Ronan Calvez, maître de conférences de celtique à l'université de Bretagne occidentale, publie sa thèse sur la radio en langue bretonne des années 1940 à 1958. Il y met en cause le linguiste Roparz Hemon, qui s'est compromis sous l'Occupation en prenant, de 1941 à 1944, la direction des programmes en breton de la station de radio Rennes-Bretagne, sous contrôle allemand. Son ouvrage vient alimenter la polémique née en 1998 au sujet des activités du célèbre linguiste pendant la guerre. L'intensité de cette polémique ne s'explique cependant pas par la découverte de faits nouveaux concernant Roparz Hemon, jugé au lendemain de la guerre et condamné à l'indignité nationale, nous explique l'historien Marc Bergère.

Si la querelle s'envenime, c'est qu'entre-temps un collègue Diwan^{lxxxix} du Relecq-Kerhuon dans le Finistère s'est baptisé du nom du linguiste et que l'Institut culturel de Bretagne lui a consacré, sur fonds publics^{lxxx}, un colloque « hagiographique » qui omettait ce passé encombrant. Le colloque Hemon est organisé en 1998 alors que l'année suivante, la mémoire de Youenn Drezen^{lxxxi} (lui aussi compromis sous l'Occupation) est à son tour honorée (sans réelle nuance) par l'ICB^{lxxxii}. Dans la foulée, le mensuel grand public *Armor Magazine* publie deux nécrologies édulcorées de militants bretons exilés en Irlande du fait de leur collaborationnisme^{lxxxiii}. Dès lors, cela en est trop pour certains qui se mobilisent contre ce qu'ils considèrent comme des silences coupables voire des formes de réhabilitation rampante. [...] D'une manière plus générale, dans ce débat, la tentation est grande de sacrifier à deux tendances apparemment opposées mais qui finalement se rejoignent dans leur confusion commune entre le passé et le présent du mouvement breton^{lxxxiv}. La première consiste à diaboliser le mouvement breton d'hier pour mieux discréditer celui d'aujourd'hui alors que la seconde, au nom d'une certaine fibre « régionaliste », fait front, considérant le mouvement breton comme un tout indissociable au risque souvent de trouver des circonstances atténuantes aux pages les plus sombres de son histoire. Entre les deux, la majorité de la population souhaite désormais tourner le dos à ce passé et regarde avec méfiance tous ceux qui tendent à l'exhumer [...]^{lxxxv}.

L'université de Bretagne occidentale décide alors, pour « pacifier une mémoire polluée par les polémiques »^{lxxxvi}, d'organiser à Brest un colloque sur la Bretagne

pendant la Seconde Guerre mondiale^{lxxxvii}. Non que la recherche historique ait récemment progressé sur la question mais, explique Christian Bougeard, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bretagne occidentale et responsable du colloque, « les polémiques qui ont pu avoir lieu nous ont incités à présenter cette mise au point. Pour les historiens, les choses sont acquises mais pas pour le grand public »^{lxxxviii}. Ce colloque, dont les actes sont publiés dès septembre 2002^{lxxxix}, ne suffit néanmoins pas à apaiser le feu de la polémique et, en octobre 2002, Françoise Morvan publie *Le Monde comme si*, un pamphlet virulent qui renvoie encore une fois la collaboration au visage du mouvement breton contemporain. Édité chez Actes Sud et réédité en poche, ce livre caustique, adulé par les uns et abhorré par les autres, devient incontournable.

Au feu nourri de la critique s'ajoute bientôt un changement d'attitude de l'administration d'État.

L'État

Musique et danse

La réforme du régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle de 2003, qui ne visait pas particulièrement la Bretagne, a néanmoins un impact important sur la vie culturelle de la péninsule. Les intermittents du spectacle sont ces artistes et techniciens qui travaillent en alternant des périodes d'emploi en contrats à durée déterminée et de chômage. Ils sont nombreux en Bretagne : 4 337 emplois sont recensés en 2005 dans la région administrative^{xc}. Le régime d'assurance-chômage des intermittents, unique au monde, avait été conçu pour garantir leur autonomie et favoriser leur créativité mais il a été victime de son succès : les personnes indemnisées sont passées (dans toute la France) de 8 000 en 1983 à 103 000 en 2002, ce qui a conduit à un déficit de 833 millions d'euros en 2002 selon l'Unedic^{xcii}. Après des années de conflit, un protocole d'accord est signé le 26 juin 2003^{xciii}, qui entre en application en janvier 2004^{xciii}. La réforme plonge de nombreux intermittents dans l'incertitude sur l'avenir et les amène à envisager de changer de métier^{xciv}. Un tiers, environ, des techniciens et artistes qui en bénéficiaient auparavant seraient ainsi exclus, désormais, du régime d'intermittence^{xcv}. L'effet se fait sentir sur la dynamique des concerts, spectacles, *festoù-noz* et festivals de Bretagne.

La langue bretonne également est bientôt touchée par l'inflexion de la politique de l'État.

Langue

Le 20 mai 1999, le président de la République Jacques Chirac saisit le Conseil constitutionnel pour savoir si la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, signée par la France deux semaines auparavant, peut être ratifiée^{xcvi}. Le Conseil émet un avis négatif : il considère, en effet, que reconnaître l'existence de « groupes » qui pratiquent des langues régionales en France serait contraire à l'article 1 de la Constitution, selon lequel la France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». D'autre part, reconnaître « un droit imprescriptible » à pratiquer une langue régionale « dans la vie privée et publique » serait contraire au premier alinéa de l'article 2 de la Constitution (rajouté à la constitution de 1958 par la loi constitutionnelle du 25 juin 1992), selon lequel « la langue de la République est le français ». Dans ces circonstances, le président refuse de poursuivre le processus de ratification et choisit de ne pas prendre le risque d'engager une révision de la Constitution qui, seule, permettrait de ratifier le traité. « L'intérêt bien compris, et en l'occurrence partagé, de l'Élysée et de Matignon (il faut bien que la cohabitation ait des avantages) », explique Alain Renault, devient alors de « botter en touche »^{xcvii}...

Deux ans plus tard, le 2 octobre 2001, le SNES, Syndicat national des enseignements du second degré, dépose une requête au Conseil d'État, lui demandant d'annuler pour excès de pouvoir le protocole d'accord signé le 28 mai 2001 par le ministre de l'Éducation nationale pour le passage sous statut public des écoles Diwan. Il obtient gain de cause et, le 28 octobre 2002, le protocole d'accord est annulé. Se fondant notamment sur le premier alinéa de l'article 2 de la Constitution déjà évoqué — « La langue de la République est le français » — et sur l'article 1^{er} de la loi du 4 août 1994 — « la langue française [...] est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics » —, le Conseil d'État considère que les modalités de la méthode par immersion « vont au-delà des nécessités de l'apprentissage d'une langue régionale et excèdent ainsi les possibilités de dérogation à l'obligation d'user du français comme langue d'enseignement »^{xcviii}.

À ces décisions éclatantes des plus hautes juridictions françaises et des plus hauts dirigeants de la République s'ajoute ensuite, à partir de 2003 environ, un manque actif d'empressement de l'administration régionale et départementale de l'Éducation nationale, qui parvient subrepticement à freiner, voire à contrecarrer, les progrès de l'enseignement du breton.

Un tel manque d'empressement se rencontre également dans le domaine de l'audiovisuel...

Outils de communication

Lancée en septembre 2000 avec pour objectif de devenir la première chaîne régionale généraliste bilingue, TV Breizh, qui émet exclusivement sur le câble et le satellite, ne parvient à atteindre que 12 % des foyers bretons : c'est trop peu pour que la diffusion de programmes consacrés à la Bretagne soit rentable. Les dirigeants de TV Breizh multiplient donc les efforts pour permettre à la chaîne d'être diffusée gratuitement dans la majorité des foyers bretons et aux programmes régionaux de trouver ainsi leur public mais le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) leur oppose un refus systématique.

TV Breizh bataille d'abord longuement pour obtenir une fréquence hertzienne analogique locale mais le CSA ne lui donne jamais satisfaction et préfère attribuer une fréquence au projet de télévision locale de la Socpresse, Nantes 7. TV Breizh

change alors de stratégie et s'efforce d'obtenir une fréquence sur la TNT, télévision numérique terrestre. C'est peine perdue : le CSA lui refuse une fréquence en 2004 puis, à nouveau, en 2005.

Ces refus successifs contraignent TV Breizh, pour accroître sa rentabilité, à restreindre progressivement la part spécifiquement bretonne de ses programmes. En septembre 2003, les programmes sont profondément refondus et la part spécifiquement bretonne est réduite à sa portion congrue : « le fier carrosse TV Breizh se transforme en citrouille »^{xcix} et la directrice de TV Breizh, Rozenn Milin, décide de quitter ses fonctions. En juillet 2005, TV Breizh annonce la fin de son journal télévisé régional et Lionel Buanic, le rédacteur en chef, décide à son tour de quitter la chaîne. Finalement, n'ayant jamais obtenu l'autorisation d'émettre par voie hertzienne ou sur la TNT, TV Breizh finit par perdre toute spécificité et ne diffuse plus que des séries américaines et de vieilles fictions françaises.

L'affaïssement

Aux courants contraires qui s'opposent à la vague bretonne s'ajoute l'affaiblissement de la vague elle-même. Rappelons que, tout au long du xx^e siècle, la Bretagne a bénéficié épisodiquement, selon une sorte de cycle vicésimal, des faveurs d'une mode qui semblait surtout refléter les rapports que les Français entretiennent avec leur ruralité^c. L'effet de mode des années 1990-2000 vient sans doute, comme les précédents, à s'épuiser. D'autant plus que les assauts de marketing — tels ceux de *l'Héritage des Celtes* ou des *Nuits celtiques* — ont leurs limites et risquent de finir par lasser le public. C'est donc bientôt le reflux qui commence.

Le reflux

Le reflux culturel breton n'est pas parfaitement aisé à quantifier dans la mesure où, d'une part, tout ne s'effondre pas subitement comme un soufflé qui retomberait et où, d'autre part, les données statistiques sur la question font parfois défaut. Néanmoins, dans la plupart des domaines où le dynamisme de la culture bretonne s'était exprimé précédemment, on peut distinguer un essoufflement (souvent aux alentours de 1999) puis une décroissance (en général à partir de 2003, environ).

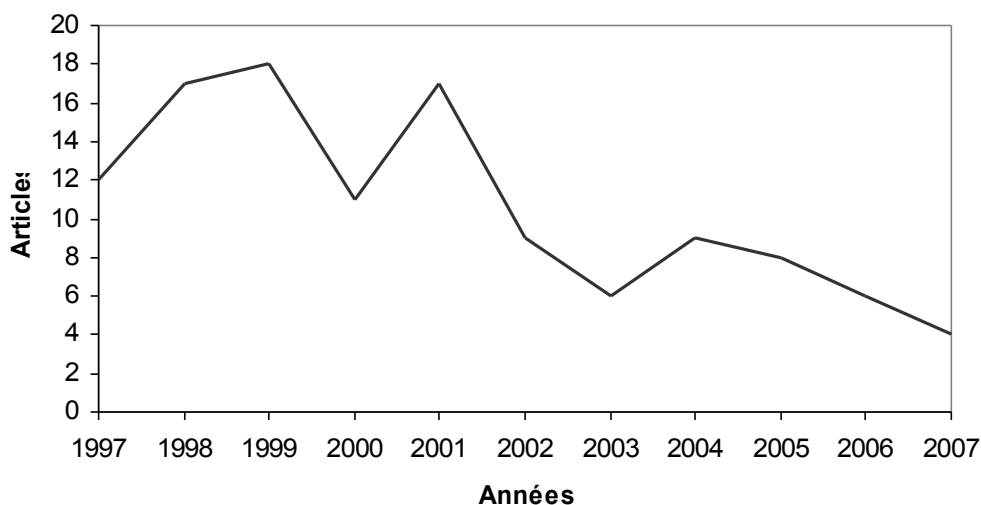
Musique et danse

La musique

Trois indicateurs suggèrent que la musique bretonne connaît un reflux à compter de la fin des années 1990 : sa place dans la presse, les ventes de disque et l'organisation des *Nuits celtiques*.

En premier lieu, après avoir défrayé la chronique pendant les années 1990, y compris dans les grands quotidiens parisiens, la musique bretonne devient progressivement de moins en moins présente dans la presse. C'est ce qui ressort du graphique ci-dessous, où nous avons reporté toutes les mentions de l'expression « musique bretonne » dans les colonnes du *Figaro*, du *Monde* et de *Libération*.

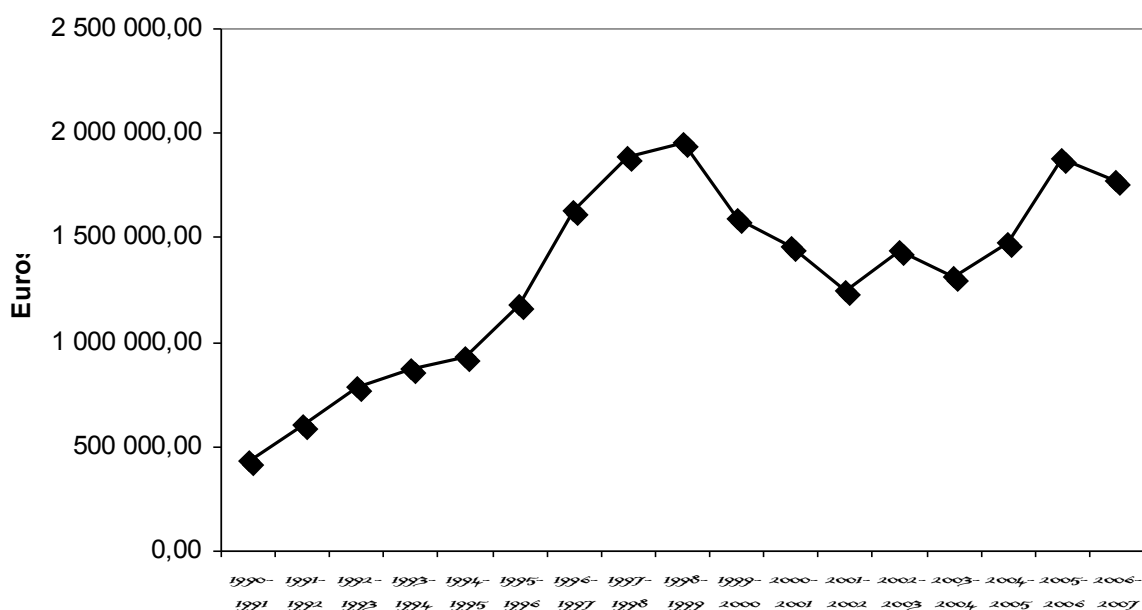
Figure 7 : Articles contenant l'expression « musique bretonne » dans la presse parisienne (1997-2007)^{ci}



Il ressort de ce graphique que le nombre maximum d'articles publiés sur la musique bretonne dans la presse parisienne est atteint en 1999 et que, malgré une reprise en 2001, la tendance générale est ensuite à la baisse.

Le deuxième indicateur du reflux musical est la vente de disques de musique bretonne par la Coop Breizh — l'un des principaux diffuseurs bretons. On constate sur le graphique suivant que le chiffre d'affaires des ventes de disques croît constamment au cours des années 1990, avant de décroître à partir de 1999. Par la suite, au cours des années 2003 à 2005, les ventes reprennent, grâce à la publication de compilations. La décroissance reprend ensuite en 2006-2007. (Il convient cependant de replacer ces chiffres dans le contexte particulier de la crise du disque.)

Figure 8 : Chiffre d'affaires des ventes de disques par la Coop Breizh^{cii}



Enfin, on peut penser que le transfert en 2005 des Nuits celtiques du Stade de

France (où elles avaient été organisées en 2002, 2003 et 2004 devant quarante-cinq mille personnes) au Palais Omnisports de Bercy (dont la capacité maximale est de 17 000 places) est également un indicateur de reflux. Certes, Jean-Pierre Pichard, le directeur-fondateur du Festival interceltique de Lorient, explique cette décision « uniquement par l'envie de changer régulièrement de lieu^{ciii} » mais on n'attendait pas d'un tel expert en marketing qu'il annonce que les spectateurs risquaient d'être insuffisamment nombreux pour remplir le Stade de France... On peut cependant supposer que son choix a en partie été guidé par la prudence.

L'apparent recul qui frappe la musique bretonne touche également les *festoù-noz*.

Les festoù-noz

Il n'existe, à notre connaissance, qu'un seul dénombrement rigoureux de l'ensemble des *festoù-noz* organisés en Bretagne (historique) au cours des années 1990 à 2000, c'est celui qu'a réalisé Olivier Goré à partir du dépouillement systématique des annonces parues dans *Ouest-France*. Nous l'avons mentionné ci-dessus^{civ}, en communiquant les données de l'auteur ; si, cependant, au lieu du nombre absolu de *festoù-noz* recensés chaque année par le géographe, on calcule leur taux de croissance, on s'aperçoit qu'une nette décélération de ce taux se produit à partir de 1999.

Figure 9 : Évolution du nombre de festoù-noz, en pourcentage^{cv}

Années	De 1990 à 1995	De 1995 à 1999	De 1999 à 2001	De 2001 à 2002
Variation	+ 106,35 %	+ 76,18 %	+ 29,35 %	+ 2,84 %

Le taux de croissance du nombre de *festoù-noz* organisés en Bretagne diminue à un rythme si rapide qu'on peut supposer sans trop de risque d'erreur qu'il est ensuite suivi d'une diminution du nombre de ces *festoù-noz*. Ceci nous a été confirmé intuitivement par plusieurs habitués de ces manifestations, lesquels ajoutent que le nombre de participants aux *festoù-noz* a également reculé. Il n'existe toutefois aucune donnée statistique sur ce dernier point. Qu'en est-il en ce qui concerne les festivals ?

Les festivals

Au milieu des années 2000, les festivals bretons paraissent toujours aussi florissants. Néanmoins, en 2006, deux d'entre eux connaissent une baisse de fréquentation : le Festival interceltique de Lorient et les Fêtes nautiques de Douarnenez, qui enregistrent une diminution de 5 à 10 % des entrées payantes. S'agit-il d'un épiphénomène ou du début d'une régression ? Selon le directeur général du Festival de Lorient, Jean-Pierre Pichard, la pluie et les médias régionaux sont les seuls responsables des « petits problèmes » de 2006, qui ne devraient pas se reproduire, tandis que, pour le directeur des Fêtes nautiques de Douarnenez, il s'agit d'une « lassitude du public », susceptible d'affaiblir les festivals^{cvi}. Il est encore trop tôt pour trancher. En revanche, en ce qui concerne la langue bretonne, les chiffres sont sans ambiguïté.

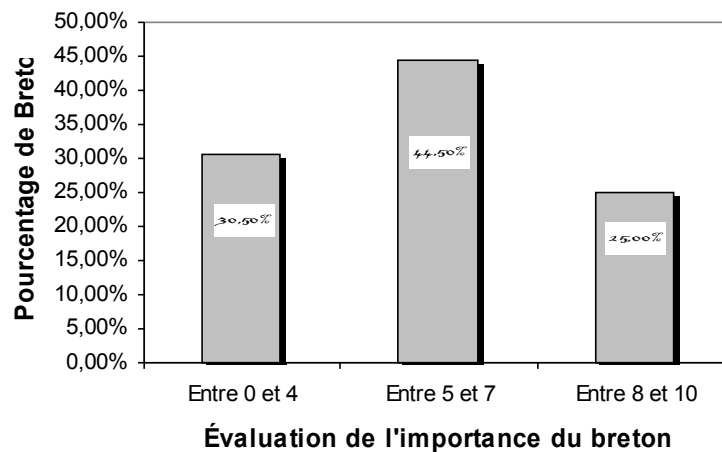
Langue

En premier lieu, la pratique du breton dans l'ensemble de la population continue à s'effondrer : la langue bretonne ne compte plus en 1999 que 304 000 locuteurs adultes^{cvi}, dont 257 000 résident en région Bretagne^{cvi}. Or, la population des bretonnants de langue maternelle étant âgée — trois bretonnants sur quatre ont plus de cinquante ans en 1999 et un sur deux a plus de soixante-cinq ans^{cix} —, la tendance ne peut que se prolonger, d'autant plus que le taux de transmission de la

langue dans les familles est extrêmement faible^{cx}.

Certes, au tournant du siècle, l'opinion bretonne semble encore plus favorable qu'auparavant au maintien de la langue bretonne. En effet, lors d'un sondage effectué en 2001 par l'institut TMO-Régions^{cxii}, 92 % des Bretons affirment qu'« il faut conserver le breton », soit un bond de quatre points de pourcentage par rapport à 1997^{cxii}. Cependant, il convient de nuancer fortement ce résultat en précisant la conception que les Bretons se font de leur langue, selon le même sondage. Si 64 % d'entre eux pensent que le breton est « une langue comme les autres », ils sont néanmoins 61 % à considérer que c'est « une langue folklorique » et 38 % à juger qu'il s'agit simplement d'« un dialecte »^{cxiii}. D'autre part, lorsqu'une question du sondage leur propose d'évaluer l'importance que la langue bretonne revêt à leurs yeux, la note moyenne que les Bretons interrogés émettent n'est que de 5,5 sur 10.

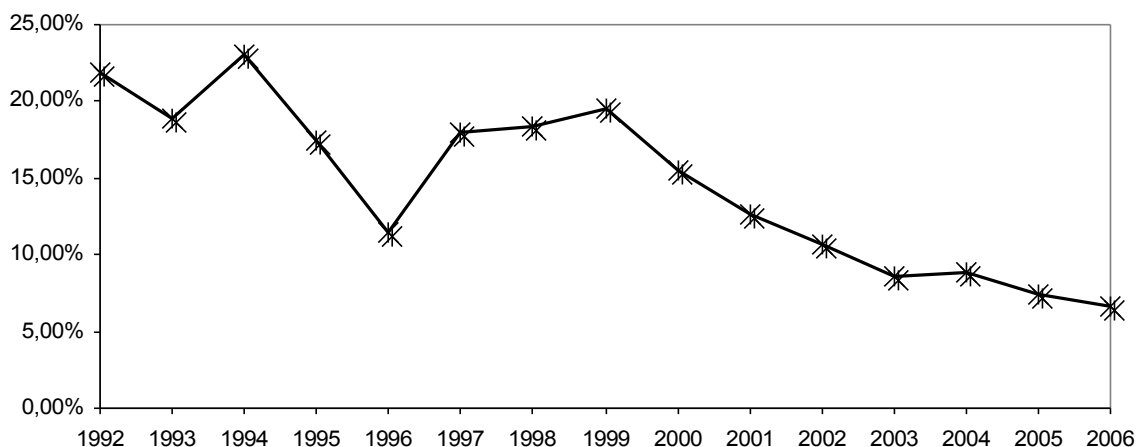
Figure 10 : Importance de la langue bretonne aux yeux des Bretons mesurée par des notes allant de 0 à 10^{cxiv}



Même si, au total, sept Bretons sur dix accordent de l'importance à leur langue — ce qui est loin d'être négligeable —, seul un sur quatre en fait une priorité, tandis que près d'un Breton sur trois ne s'en soucie guère (30,5 %). Cette dernière tendance paraît encore plus importante en 2003, lors d'un autre sondage réalisé par TMO où 37 % des Bretons disent explicitement que l'avenir de la langue bretonne les « indiffère »^{cxv}. C'est dans ce contexte que les progrès de l'enseignement du breton viennent progressivement à se tasser.

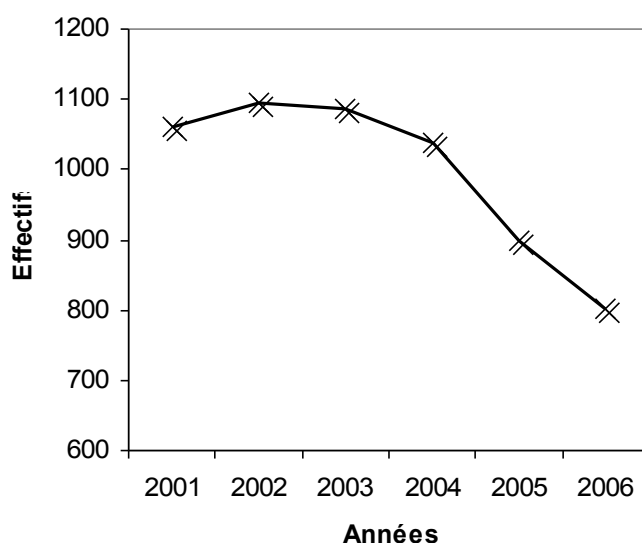
Les effectifs des enfants scolarisés dans les filières bilingues (Diwan, enseignement public et enseignement privé catholique) croissent tout au long de la période étudiée et dépassent les dix mille élèves en 2005, comme nous l'avons indiqué *supra* (cf. figure 5). Ceci ne doit toutefois pas faire illusion : le taux de croissance annuel des effectifs des classes bilingues diminue, en fait, régulièrement tout au long de la période et tombe, ainsi que le montre le graphique ci-dessous, à 6,70 % entre 2005 et 2006, après avoir été de 23 % entre 1993 et 1994. Les effectifs continuent donc bien de croître mais à un rythme beaucoup moins important que par le passé.

Figure 11 : Taux de croissance des effectifs des classes bilingues de 1992 à 2006^{cxvi}



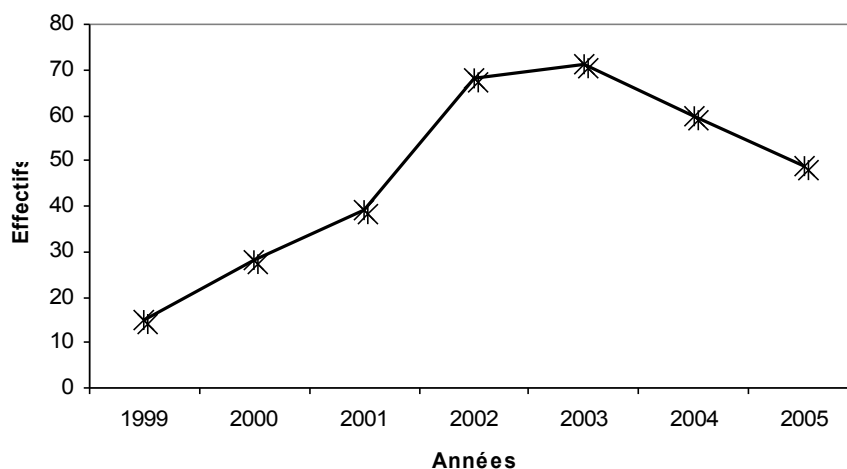
Chez les « grands », en revanche, ce ne sont pas seulement les taux de croissance qui diminuent mais les effectifs : le nombre des étudiants de breton dans les différentes universités bretonnes décroît en effet régulièrement à partir de 2003.

Figure 12 : Nombre d'étudiants de breton dans les différentes universités bretonnes (enseignements optionnels inclus)^{cxvii}



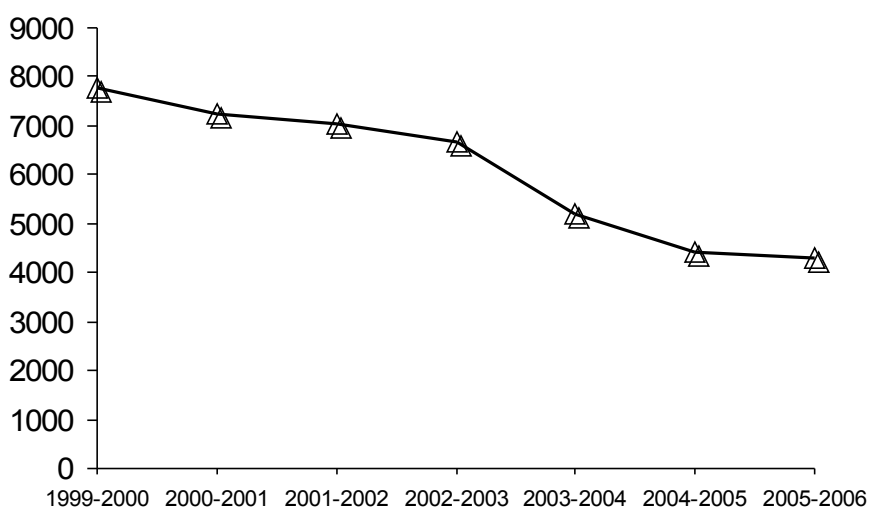
Après l'université, certains étudiants choisissent de se diriger vers l'enseignement du breton. L'IUFM, Institut universitaire de formation des maîtres, est l'organisme qui est chargé de former les futurs professeurs et instituteurs — on dit désormais « professeurs des écoles » — de l'enseignement public. D'une part, il prépare les candidats aux concours (le CAPES^{cxviii} pour les professeurs de lycée et collège et le CRPE^{cxix} pour les professeurs des écoles) ; d'autre part, il assure la formation professionnelle des professeurs et des professeurs des écoles stagiaires qui ont été reçus à ces concours. Globalement (malgré une chute de 1997 à 2000), les effectifs de ces futurs enseignants de breton croissent de 1991 à 2003 ; ensuite, la tendance s'inverse et ils diminuent.

**Figure 13 : Étudiants et stagiaires de breton à l'IUFM
Futurs professeurs des écoles bilingues et futurs professeurs de breton^{cxix}**



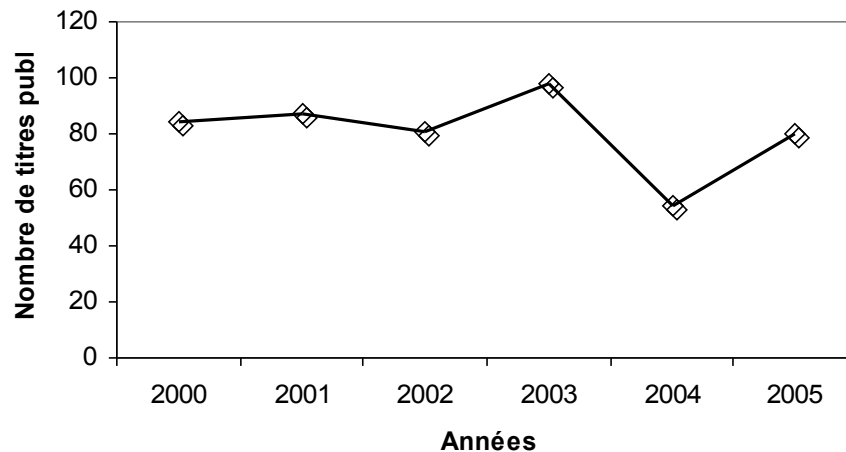
En dehors de l'éducation nationale et de l'université, des adultes choisissent d'apprendre le breton par leurs propres moyens, en cours du soir ou dans des stages. Leurs effectifs, après s'être stabilisés pendant plusieurs années aux alentours de 9 000 personnes^{cxix}, décroissent constamment à partir de 1999-2000 pour tomber à 4 306 apprenants en 2005-2006.

Figure 14 : Effectifs des cours de breton pour adultes^{cxix}



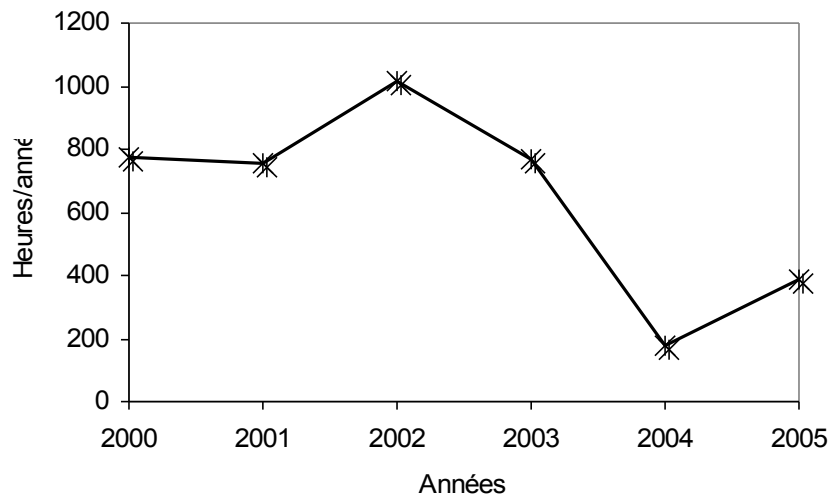
L'activité éditoriale en langue bretonne ne connaît pas une telle régression. De 2000 à 2005, elle se maintient, bon an mal an, autour de quatre-vingts titres par an, malgré une chute notable en 2004, rattrapée l'année suivante.

Figure 15 : Activité éditoriale en langue bretonne^{cxxiii}



En revanche, le nombre d'heures annuelles d'émissions en breton à la télévision diminue sévèrement à partir de 2003 et de la restructuration de TV Breizh ; une reprise non négligeable se fait cependant sentir en 2005.

Figure 16 : Nombre d'heures annuelles d'émissions de télévision en breton^{cxxiv}



Nous ne disposons pas de données de longue période concernant les émissions de radio en breton. Cependant, il semble que l'évolution soit plutôt à la hausse.

En conclusion sur ce point, il paraît évident que la langue bretonne est en grand danger : sa pratique s'effondre, son taux de transmission est négligeable et le volontarisme s'émousse. Pourtant, beaucoup de Bretons n'en ont pas conscience. En 2003, en effet, 28 % d'entre eux se disent confiants quant à l'avenir de la langue bretonne^{cxxv}. Peut-être est-ce parce que les menaces qui pèsent sur l'avenir de la langue bretonne ne leur paraissent pas si graves dans une société qui, globalement, se fragilise ?

La société se fragilise

Des épreuves

Une relative précarisation

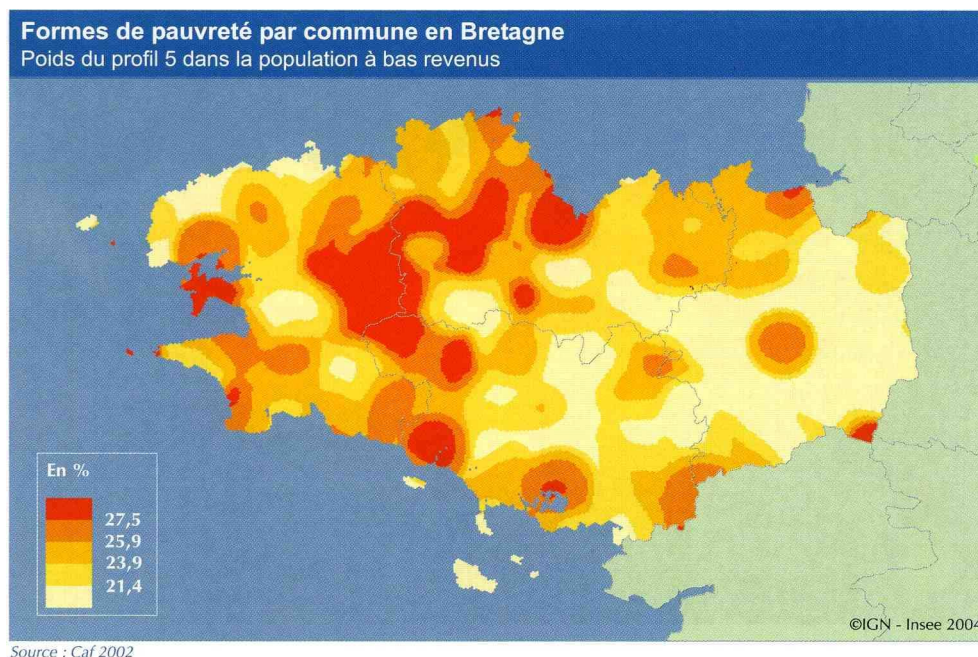
Perte de vitesse

Au milieu des années 1990, le PIB breton se situe au dix-septième rang des vingt-deux régions métropolitaines françaises et au cent vingt-neuvième rang des cent quatre-vingt-seize régions européennes^{cxxvi}. Par la suite, la Bretagne se retrouve, en outre, « en perte de vitesse » selon l'INSEE^{cxxvii}. En 2002, en effet, le PIB breton par habitant ne représente que 97 % du PIB par habitant de l'Union européenne à vingt-cinq et que 89 % du PIB par habitant de l'Union européenne à quinze ; de plus, toujours selon l'INSEE, « au cours des dernières années, le positionnement de la Bretagne par rapport à la moyenne européenne s'est dégradé »^{cxxviii}.

Pauvreté

La Bretagne, cependant, est la région la moins touchée de France par la pauvreté. Non qu'elle soit la plus riche, nous venons de constater le contraire, mais l'éventail des revenus y est plus resserré que dans l'ensemble de la France^{cxxix} et on y rencontre moins de facteurs de pauvreté qu'ailleurs : elle est peu urbanisée, comporte moins d'habitants en zones urbaines sensibles et en logements HLM et moins de familles monoparentales qu'ailleurs^{cxxx}. Pourtant, la pauvreté progresse dans la péninsule : 210 000 à 340 000 Bretons, selon les critères retenus^{cxxxi}, se trouvent, en effet, en situation de pauvreté en 2002^{cxxxii}. Une pauvreté qui, toutefois, recouvre des réalités diverses. L'INSEE a construit une typologie qui permet d'en distinguer cinq formes dans la Bretagne du début des années 2000 : les « familles à la frontière de la pauvreté », les « familles en difficulté », les « personnes seules sans minima », les « personnes seules avec minima » et les « familles en grande difficulté ». Ce dernier profil regroupe 79 000 personnes. Ce sont des familles avec enfants dont la pauvreté est très prononcée. 45 % disposent, certes, de revenus d'activité mais qui sont si faibles qu'ils ne les protègent pas de la misère. Ces familles en grande difficulté sont surreprésentées à Saint-Brieuc, Lorient, Guingamp et dans le Centre-Ouest Bretagne.

Figure 17 : Les familles en grande difficulté en Bretagne en 2002^{cxxxiii}



Chômage

Tout au long des années 1990 et au début des années 2000, le taux de chômage breton reste inférieur à la moyenne française. Néanmoins, selon l'INSEE, « dans le domaine du marché du travail, la santé de la Bretagne [...] apparaît toute relative »^{cxxxiv}. D'une part, ce taux, qui se situe aux alentours de 7 % en 2004, est nettement plus élevé que dans les régions britanniques et portugaises. D'autre part et surtout, « le diagnostic s'alourdit si l'on observe le taux d'activité et le taux d'emploi »^{cxxxv}. Le taux d'emploi^{cxxxvi} n'est, en effet, en Bretagne que de 51 %, ce qui est inférieur d'un point à la moyenne européenne, et le taux d'activité n'est que de 54,3 %, alors que la moyenne de l'Arc atlantique est de 57,1 %^{cxxxvii}. Il existe donc vraisemblablement en Bretagne un chômage déguisé ou non apparent.

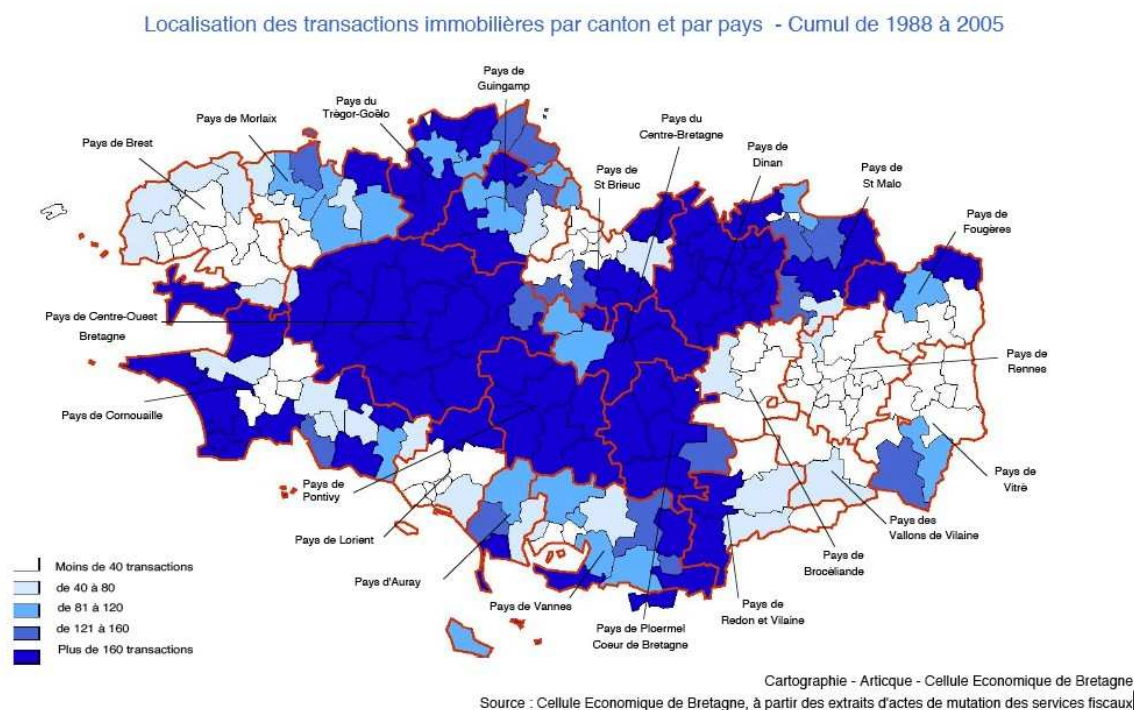
À cette relative précarisation de la Bretagne s'ajoute un risque de démaillage de l'espace.

Un risque de démaillage de l'espace

La crise de l'immobilier

Au cours des années 1990 à 2000, l'achat massif de résidences secondaires par des Parisiens, dont le pouvoir d'achat est nettement supérieur à celui des Bretons^{cxxxviii}, ainsi que par des étrangers, fait flamber le prix des logements les plus recherchés, situés dans les grandes villes ou sur le littoral. Cela oblige les bas revenus qui désirent un habitat individuel à s'éloigner de plus en plus des villes et des côtes. Néanmoins, même en s'écartant du littoral ou des grandes villes, les prix de l'immobilier grimpent en raison, notamment, des nombreuses acquisitions immobilières effectuées par des étrangers et, en particulier, par des Britanniques qui viennent s'installer en Bretagne. De 1988 à 2005, en effet, 29 000 transactions immobilières sont réalisées en Bretagne par des ressortissants étrangers, dont 83 % par des Britanniques. Ceux-ci s'installent, pour certains, dans la vallée de la Rance et la région de Combourg et, pour la plupart, au centre de la Bretagne, dans les régions de Pontivy, Callac, Carhaix, Châteauneuf-du-Faou et Huelgoat.

Figure 18 : Localisation des transactions immobilières effectuées par des résidents étrangers en Bretagne de 1988 à 2005^{cxix}



La crise du centre de la Bretagne

Ce centre de la Bretagne, qui attire tant les Britanniques par ses paysages verdoyants, est une région sinistrée. Le « pays du Centre-Ouest-Bretagne »^{cxl}, en particulier, qui comprend une centaine de communes, est la région la moins densément peuplée de Bretagne et celle qui connaît la plus forte baisse de population entre 1990 et 1999 (- 5,2 % sur la décennie). C'est une région très vieillissante (peuplée à 34,6 % de personnes âgées de soixante ans et plus), qui offre de moins en moins d'emplois : le volume d'emplois offerts y diminue de 5,6 % entre 1990 et 1999 alors qu'il augmente, sur la même période, de 7,6 % dans l'ensemble de la Bretagne. C'est, enfin, une région pauvre : le revenu médian y est inférieur de 950 euros au revenu médian breton ; on y trouve la plus faible proportion de ménages imposés de Bretagne et enfin, nous l'avons vu ci-dessus, on y rencontre l'une des plus fortes proportions de familles en grande difficulté...

L'étalement urbain

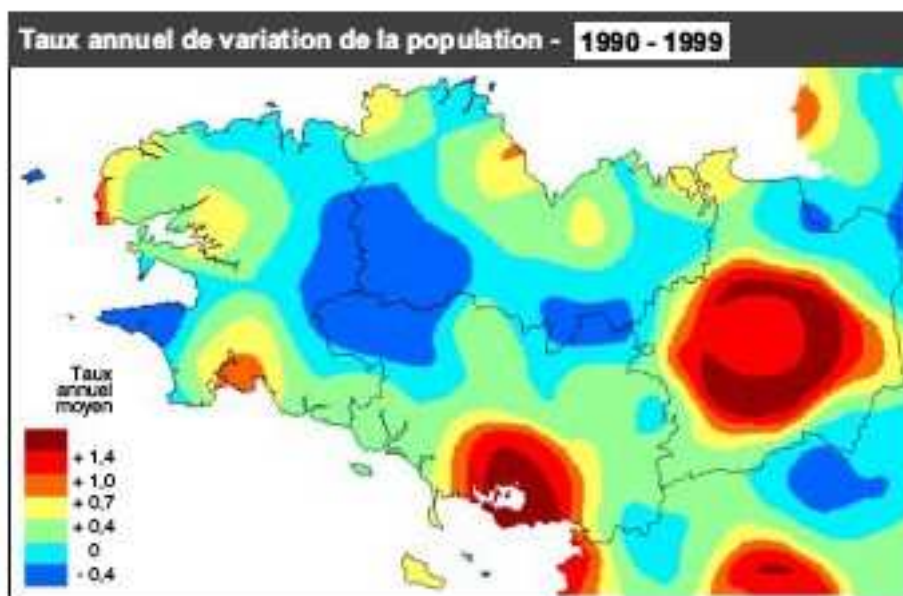
L'une des conséquences de la hausse des prix de l'immobilier en Bretagne est l'étalement urbain, c'est-à-dire le développement de surfaces urbanisées en périphérie des grandes villes. Le coût du foncier, la banalisation des déplacements en automobile et les transports en commun rendent de plus en plus acceptable le fait d'aller habiter loin de son lieu de travail. Ainsi, près de sept cents communes qui étaient à dominante rurale en 1990 intègrent l'espace à dominante urbaine en 1999^{cxli}. Cette évolution n'est pas propre à la Bretagne mais y est nettement plus importante que dans le reste de la France^{cxlii}. Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'évolution de l'urbanisation du territoire, qualifiée par l'INSEE de « périurbanisation éloignée ». Elle permet, certes, à des ménages modestes de vivre dans un habitat plus spacieux que ce qu'ils auraient pu acquérir ou louer en ville et conduit à un certain repeuplement des campagnes. Mais elle se traduit aussi — outre par la

pollution au gaz carbonique que les migrations pendulaires occasionnent — par une hausse importante des dépenses nécessaires à la construction et à l'entretien des réseaux et surtout par le développement de lotissements pavillonnaires et de « villes dortoirs » totalement coupés du monde rural qui les environne.

La fracture est-ouest

Le territoire breton paraît de plus en plus coupé en deux entre un Est urbain en plein dynamisme économique et démographique et un Ouest sinistré. La croissance de l'aire urbaine rennaise se traduit par la constitution d'un vaste espace à dominante urbaine qui, centré sur Rennes, intègre Saint-Malo, les bords de la Rance, Vitré et Fougères, soit deux cent soixante-trois communes et 766 000 habitants, qui représentent plus du quart de la population de la région administrative de Bretagne^{cxliii}. L'agglomération vannetaise connaît également un développement économique et démographique exceptionnel, qui la place en tête des agglomérations de la région Bretagne. Enfin, Nantes, véritable métropole régionale, est l'une des villes de France dont la population augmente le plus au cours des années 1990, s'approchant bientôt, avec l'agglomération de Saint-Nazaire, du million d'habitants. À l'inverse, Brest et Lorient voient leur population diminuer. La carte des taux annuels de variation de la population, ci-dessous, montre bien le dynamisme des communes de l'est de la Bretagne : Nantes, Rennes et Vannes.

Figure 19 : Taux annuel de variation de la population de 1990 à 1999^{cxliv}



La société bretonne des années 1990-2000, cependant, ne se fragilise pas seulement par les épreuves qu'elle traverse mais également par les peurs qu'elle se découvre, plus ou moins intenses et justifiées selon les cas.

Des peurs

Les peurs lointaines

La mondialisation

La mondialisation s'impose au cours des années 1990 comme un thème majeur du débat politique français, confrontant — sur le devant de la scène médiatique et politique — les arguments parfois simplistes des partisans de « l'ouverture sur le monde » à ceux des adversaires de la « mal-bouffe » et de la macdonaldisation de la

planète... Selon un sondage de l'institut BVA, la mondialisation représente davantage une source de crainte pour les Français (à 52 %) qu'une source d'espoir (à 38 %) ^{cxlv}. Quant aux Bretons, ils s'approprient progressivement cette notion de mondialisation : en 2003, 19 % d'entre eux reconnaissent encore qu'ils ne « voient pas bien ce que c'est ». En revanche, 14 % la considèrent comme « une ouverture sur le monde et les hommes » tandis que 65 % la perçoivent comme une « course au profit qui ne respecte ni les hommes ni la nature ». Dans l'esprit des personnes inquiètes, elle évoque d'abord les délocalisations, que 40 % des Bretons redoutent ^{cxlvi}. Selon des entretiens approfondis menés sur cette question, la mondialisation est — sans surprise — associée dans l'esprit des Bretons qui lui sont défavorables au chômage, au libéralisme, à l'impérialisme américain, au non-respect de l'homme, à l'uniformisation culturelle, à la mal-bouffe et à l'injustice à l'échelle planétaire ^{cxlvii}.

Les étrangers

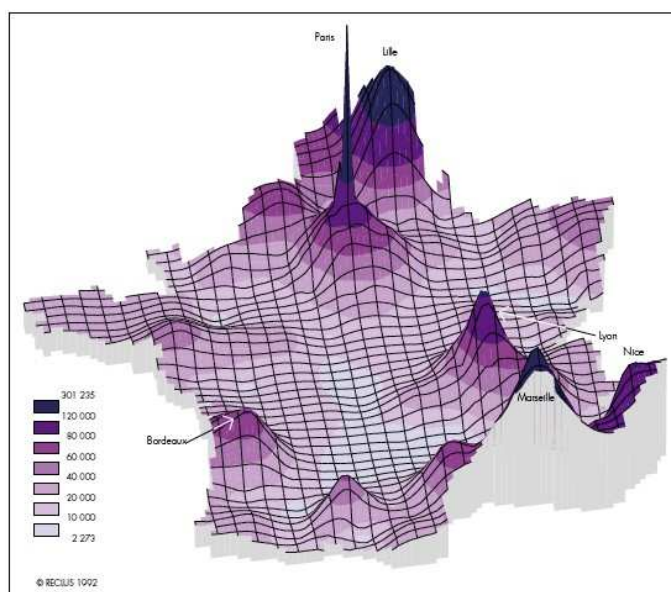
Les étrangers constituent une autre source d'inquiétude pour une partie des Bretons. Certes, leur image reste globalement positive en Bretagne, où l'expression du racisme est moins répandue que dans le reste de l'hexagone ^{cxlviii} et où le vote Front national est inférieur de près de moitié à la moyenne française ^{cxlix}. Certes, également, les Bretons semblent majoritairement prêts à accueillir l'altérité : deux sur trois d'entre eux pensent même qu'un non-Breton peut devenir breton s'il « aime la Bretagne, ses paysages ou ses habitants » contre moins d'un sur trois qui pense que pour être breton, il faut « naître en Bretagne ou avoir des parents bretons » ^{cl} ; ce n'est donc ni le droit du sang ni le droit du sol qui prévaut en Bretagne mais le « droit du cœur » ^{cli}. Néanmoins, malgré cette ouverture d'esprit et malgré, en outre, la faible présence d'immigrés dans la péninsule, une certaine inquiétude semble se dessiner au tournant du siècle : 26 % des Bretons considèrent en effet en 2003 qu'« il y a trop d'étrangers en Bretagne aujourd'hui » ^{clii}. Ce chiffre est inférieur de près de moitié à la moyenne française — 49 % de Français pensent, en effet, qu'il y a trop d'étrangers en France aujourd'hui ^{cliii} — et contrebalancé par les 71 % de Bretons qui ne pensent pas qu'« il y a trop d'étrangers en Bretagne aujourd'hui » ^{cliv} ; il est néanmoins important et traduit l'apparition dans une fraction de la population d'une angoisse diffuse à laquelle s'ajoutent d'autres craintes.

Les peurs proches

Insécurité et délinquance

En comparaison du reste de la France, la Bretagne est largement préservée de la délinquance et de la criminalité. La carte ci-dessous, qui figure l'ensemble des infractions recensées par les services de police et de gendarmerie pour l'année 1990 en France, fait clairement apparaître, par sa représentation en trois dimensions, le caractère urbain de la délinquance. La Bretagne paraît donc protégée par sa ruralité.

Figure 20 : La criminalité apparente globale en 1990^{clv}



Et pourtant, le sentiment d'insécurité progresse : en 2003, 21 % des Bretons redoutent, en effet, le « développement de la délinquance ». C'est même leur troisième motif d'inquiétude, après la crainte d'une aggravation du chômage et de la dégradation de la qualité de l'eau^{clvi}. Rappelons cependant que, selon un sondage de l'IFOP, la lutte « contre l'insécurité et la délinquance » est en 2002 pour la majorité des Français « l'objectif prioritaire en France pour les cinq prochaines années »^{clvii}. Les Bretons sont donc moins préoccupés par cette question que la moyenne des Français ; mais elle constitue néanmoins un réel sujet d'inquiétude pour une fraction notable d'entre eux et s'accompagne d'un sentiment de crise de l'autorité.

Crise de l'autorité

À la fin des années 1990 et au début des années 2000, le thème de la « crise de l'autorité » se répand dans toute la société française. Il concerne essentiellement la famille, l'école et le rapport de l'État aux citoyens. En Bretagne, selon des entretiens approfondis menés dans les cinq départements de la région historique, la conviction qu'il règne un « manque d'autorité » dans les familles semble répandue et corrélée au sentiment identitaire : c'est en effet chez les personnes dont le sentiment national français est le plus intense qu'elle est la plus commune^{clviii}. Il s'y ajoute une demande d'autorité de l'État qui est tout à fait nouvelle en Bretagne. En effet, alors que, d'habitude, les Bretons faisaient toujours preuve d'une relative défiance envers l'État, en 2003, ils sont 48 % à considérer, qu'il faut « renforcer l'autorité de l'État », contre seulement 42 % qui y sont hostiles^{clix}. C'est une inversion de tendance qui paraît historique, même si la proportion est encore plus forte dans l'ensemble de la France, puisque 55 % des Français pensent qu'il faudrait renforcer l'autorité de l'État^{clx}... Un tel renforcement de l'autorité de l'État permettrait-il de lutter efficacement contre le chômage ?

Chômage et pauvreté

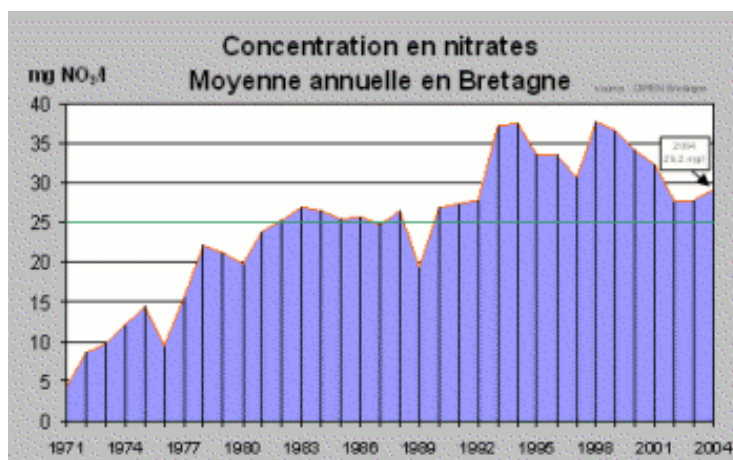
Même si, comme nous l'avons vu précédemment, la Bretagne paraît moins touchée par le chômage que la moyenne française, ce mal constitue néanmoins une vive préoccupation pour la population bretonne. Sur une liste de cinq motifs d'inquiétude pour l'avenir, en effet, les Bretons sont 32 % à placer l'aggravation du chômage au premier rang, ce qui en fait leur principal motif d'inquiétude, suivi d'autres craintes.

La pauvreté frappe moins la Bretagne que le reste de la France, même si elle se développe au cours des années 1990 et frappe plusieurs centaines de milliers de personnes en 2002 mais 11 % des Bretons en font leur principale source d'inquiétude pour l'avenir^{clxi}. En outre, la majorité des Bretons sont pessimistes sur ce sujet : 53,6 % d'entre eux pensent, en effet, que « d'ici vingt ans, la pauvreté va se développer » en Bretagne. Pourtant, malgré ce sombre pressentiment, là n'est pas encore la pire inquiétude des Bretons.

L'environnement en péril

Quand on demande aux Bretons quelle est, parmi les menaces qui pèsent sur l'avenir de la Bretagne, celle qui les inquiète le plus, c'est « la détérioration de l'environnement » qui arrive en tête (à 42 %), loin devant les délocalisations d'entreprises (23 %)^{clxii}. Ce n'est pas sans raison que les Bretons sont si soucieux de l'avenir de leur environnement. Leur littoral, d'une part, est à nouveau souillé à deux reprises par des marées noires : en 1999, lors du naufrage près de Penmarc'h de l'*Erika* — un pétrolier maltais qui transportait 37 000 tonnes de fuel lourd — et en 2002, lors du naufrage du *Prestige* au large des côtes de la Galice, d'où des galettes de fioul remontent jusqu'à la côte sud de la Bretagne. Ces nouvelles marées noires suscitent un mélange de colère et d'écœurement chez les Bretons qui s'indignent que, malgré les multiples catastrophes qui se sont succédé sur leurs côtes depuis les années 1960, celles-ci ne soient toujours pas mieux protégées. À ces désastres écologiques s'ajoutent, en outre, les « marées vertes » et la pollution des cours d'eau par les nitrates, les pesticides et les phosphates.

Figure 21 : Évolution de la concentration en nitrates en Bretagne^{clxiii}



Les eaux bretonnes sont polluées par des nitrates, qui proviennent à 66 % de l'agriculture, suite à l'épandage de doses massives d'engrais azotés et de lisier (effluents d'élevage) ; le reste est issu des rejets des collectivités locales (22 %) et de l'industrie (12 %)^{clxiv}. Cette pollution présente un double risque : d'une part, ingérés en trop grande quantité, les nitrates peuvent avoir des effets toxiques sur la santé humaine ; d'autre part, ils contribuent à modifier l'équilibre biologique des milieux aquatiques en provoquant des phénomènes d'eutrophisation. Les eaux et l'air de Bretagne sont, en outre pollués par des pesticides (insecticides, raticides, fongicides et herbicides) que les agriculteurs et les jardiniers amateurs emploient massivement pour lutter contre les animaux (insectes, rongeurs) ou les plantes (champignons, mauvaises herbes) qu'ils jugent nuisibles à leurs récoltes. Une forte proportion de ces produits est disséminée par les vents et retombe ensuite, avec les pluies, sur les sols ou dans les eaux ; or, ces produits sont toxiques pour l'homme et

leurs effets ne sont même pas encore totalement connus. Enfin, les phosphates sont les principaux responsables des phénomènes d'eutrophisation et de la prolifération des algues vertes. Ils proviennent, à parts à peu près égales, de sources agricoles (engrais) et industrielles, de déjections humaines et de détergents ou lessives phosphatées. La dégradation de la qualité de l'eau est le deuxième plus grand motif d'inquiétude des Bretons pour leur avenir personnel (à 27 %), après l'aggravation du chômage (32 %) mais avant le développement de la délinquance (21 %) et avant le risque de pauvreté (11 %)^{clxv}. Aucune question ne leur est, en revanche, posée sur les conduites addictives de leurs concitoyens...

Des fléaux

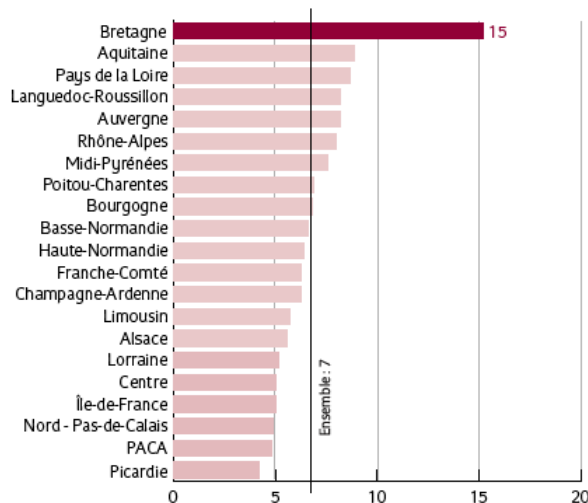
L'alcool

Même si la population bretonne reste encore plus touchée par la consommation d'alcool et par l'alcoolisme que la moyenne de la population française^{clxvi}, l'éthylisme chronique recule en Bretagne au cours des années 1990 et la mortalité liée à la consommation abusive et régulière d'alcool diminue fortement. En revanche, un autre comportement s'installe : la recherche occasionnelle de l'ivresse. Il est frappant de constater combien cet abus ponctuel se rapproche de l'« ivrognerie ethnique » des Bretons, minutieusement décrite par Yves Le Gallo pour la période qui va de l'ancien régime au début du xx^e siècle.

Il y a des peuples qui sont sobres. Il y en a d'autres qui ne le sont pas et depuis de lointaines origines historiques, par exemple les Bretons. [...] Il arrive que le Bas-Breton se mue en ivrogne dominical et ferial. [...] Noué et ligoté, le peuple bas-breton se dénoue et se délie par une triple explosion libératrice : la révolte [...], la danse [...], l'alcool : le Breton n'aime pas boire ; il aime — comme on dit dans le français littoral — à être *bu*, c'est-à-dire ivre, parce que, d'emblée, l'ivresse lui dénoue et lui délie la langue, le geste et le regard. Prologue bref. Dès que l'exaltation dionysiaque le saisit, il ne s'embarrasse plus de préliminaires, brûle les étapes, ne flâne pas en chemin, mène le voyage jusqu'à son terme. D'où l'ancienne prédilection pour l'eau-de-vie, qui offre l'économie de moyen, de temps et d'argent. Le Breton n'est donc pas un dégustateur ; c'est un *lonker* (un « avaleur »)^{clxvii}.

Comme au cours des siècles passés avec l'eau-de-vie, la recherche occasionnelle de l'ivresse par les jeunes Bretons des années 1990 et 2000 est souvent fondée sur l'absorption de boissons à forte teneur en alcool : vodka-orange, whisky-coca ou autres mélanges. La Bretagne arrive très largement en première position pour les ivresses régulières à dix-sept ans^{clxviii}, avec un taux de 15 %, loin devant la moyenne française (de 6,3 %)^{clxix}.

Figure 22 : Les ivresses régulières à dix-sept ans^{clxx}



En revanche, en ce qui concerne la consommation régulière d'alcool (le fait de boire de l'alcool au moins dix fois par mois), la Bretagne ne se classe qu'en cinquième position, derrière les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, le Limousin et l'Auvergne. Selon François Beck, responsable des enquêtes statistiques à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies...

C'est plutôt le signe d'un usage festif de l'alcool. Les jeunes Bretons sont assez attirés par les modifications de l'état de conscience apportées par l'alcool ou les drogues. Ils aiment rechercher des sensations différentes. Ainsi, la Bretagne se caractérise par un usage régulier du cannabis, plus élevé que partout en Europe. En revanche, pour l'alcool, même si la Bretagne se distingue, les statistiques nationales montrent que notre pays est au-dessous des pratiques des jeunes au Royaume-Uni et dans les autres pays nordiques^{clxxi}.

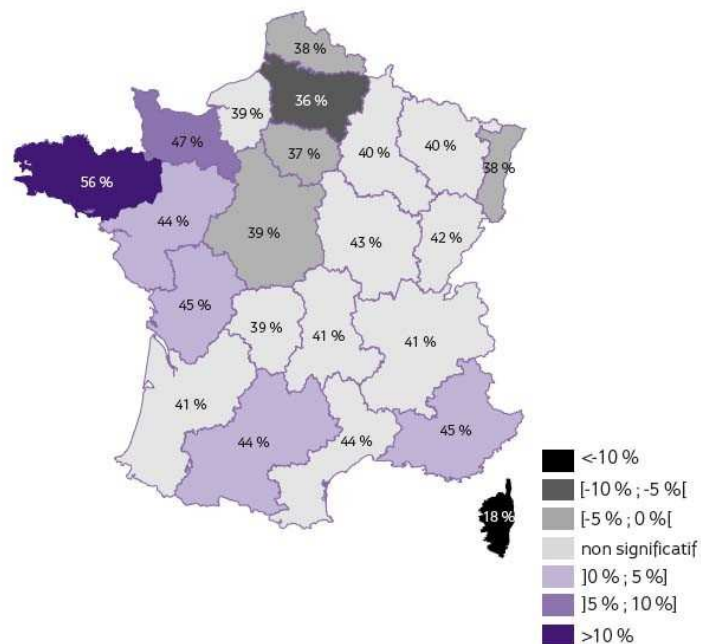
L'ivresse, cependant, s'accompagne de comportements à risque et, en particulier, d'une conduite sous l'emprise de l'alcool qui se traduit par de graves accidents de la route. On rencontre également de tels comportements à risque chez les usagers de stupéfiants.

Les drogues

Le cannabis

Le cannabis est très répandu en Bretagne, son expérimentation y est très fréquente et son usage est parmi les plus élevés de France. L'usage régulier de cannabis (au moins dix fois par mois) est même le plus élevé d'Europe^{clxxii}. En revanche, son usage quotidien n'est pas plus répandu qu'ailleurs en France. Au cours de la décennie 1993-2003, la consommation de cannabis a fortement augmenté chez les collégiens et les lycéens de douze à dix-huit ans, qui sont beaucoup plus nombreux en Bretagne qu'ailleurs à en avoir expérimenté l'usage. La Bretagne est la région où la consommation de cannabis à dix-sept ans est, de loin, la plus élevée de France : l'écart avec la moyenne nationale est de plus de 10 %.

Figure 23 : La consommation de cannabis à dix-sept ans en 2005^{clxxiii}



Comment comprendre que les jeunes Bretons fument tant de cannabis ? Voici l'analyse de François Beck.

Ils se sont approprié ce produit facilement. Il est transculturel puisqu'il est associé aussi bien au rock qu'à la techno ou au reggae. Ils en ont aussi un usage convivial : fumer un joint entre amis à l'occasion d'une fête. Et ils l'utilisent aussi pour combattre le stress lié aux études. On peut faire un lien entre la pression scolaire, dans la région de France qui a le plus fort taux de réussite au baccalauréat, et cet usage du cannabis pour ses vertus anxiolytiques^{clxxiv}.

Les Bretons consomment-ils également d'autres drogues ?

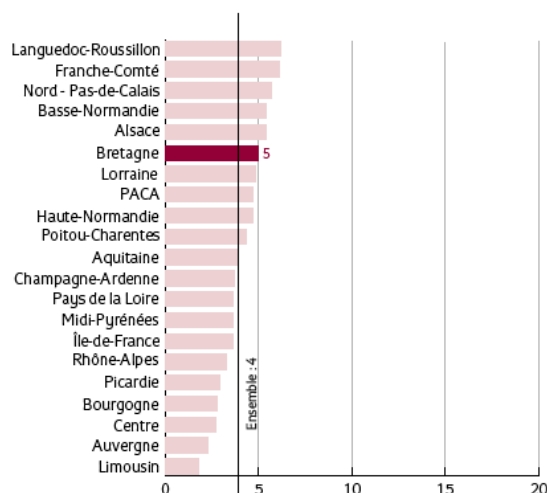
Les opiacés

Globalement, la consommation d'opiacés — dérivés de l'opium tels que l'héroïne, généralement injectés par voie intraveineuse — est moins élevée en Bretagne qu'ailleurs. En revanche, la part des jeunes de moins de vingt-cinq ans parmi les toxicomanes est plus élevée que dans le reste de l'hexagone. En outre, le territoire breton n'est pas homogène et le Finistère se distingue par un niveau de toxicomanie plus élevé qu'ailleurs^{clxxv}.

L'ecstasy

La Bretagne est la cinquième région de France pour l'expérimentation de l'ecstasy à dix-sept ans.

Figure 24 : L'expérimentation d'ecstasy à dix-sept ans^{clxxvi}



Selon une enquête exploratoire menée dans le Centre Bretagne en 1999 par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, la consommation d'ecstasy pourrait relever d'un rite de « passage d'âge », au même titre que, jadis, « la piste ».

Quand on se penche sur l'ensemble des faits qui accompagnent l'usage d'ecstasy en Bretagne, il peut sembler pertinent d'établir un parallèle avec d'autres formes de sociabilité locale voire régionale, plus anciennes. Dans les années soixante, soixante-dix — voire encore aujourd'hui dans certains lieux —, une pratique de sociabilité liée à une forte imprégnation éthylique et que les jeunes appelaient « la piste » était l'objet de l'attention des autorités locales, médicales comme policières. La piste consistait, pour résumer brièvement, à se lancer pour un soir ou plus dans un parcours indéterminé, à plusieurs, et à ingurgiter kilomètres et verres d'alcool. [...] À travers cette pratique répandue dans tous les milieux sociaux, il s'agissait à la fois de marquer un passage d'âge par l'ensemble d'actes qui conduisaient à la « cuite » et par le franchissement des limites spatiales connues, et, partant, de délimiter son territoire de sociabilité, celui de sa vie d'adulte. En outre, il en émanait pour chaque pistard une connaissance intime (comportements, malaises, etc.) de ses partenaires de piste, membres de sa sociabilité future corrélée à l'espace du village^{clxxvii}.

La consommation d'ecstasy à l'occasion de *raves*, de *free parties* ou de soirées techno en discothèques reproduirait les mêmes caractéristiques : trajets parfois importants, modification de l'état de conscience, esprit d'aventure et « passage d'âge » : l'usage d'ecstasy disparaîtrait en effet, selon l'étude, après l'âge de vingt-cinq ans.

Les autres produits psychoactifs

La Bretagne est la première région de France pour l'expérimentation de produits inhalants (colles et solvants qui « éclatent la tête ») par les jeunes : 7,6 % des Bretons de dix-sept ans en ont consommé, contre une moyenne française de 4,9 %.

Elle est également la première région de France pour l'expérimentation de champignons hallucinogènes : 5,8 % des Bretons de dix-sept ans en ont consommé, contre une moyenne française de 4,1 %.

Enfin, elle est même la première région de France pour l'expérimentation de LSD : 2,3 % des Bretons de dix-sept ans en ont consommé, contre une moyenne française de 1,3 %^{clxxviii}.

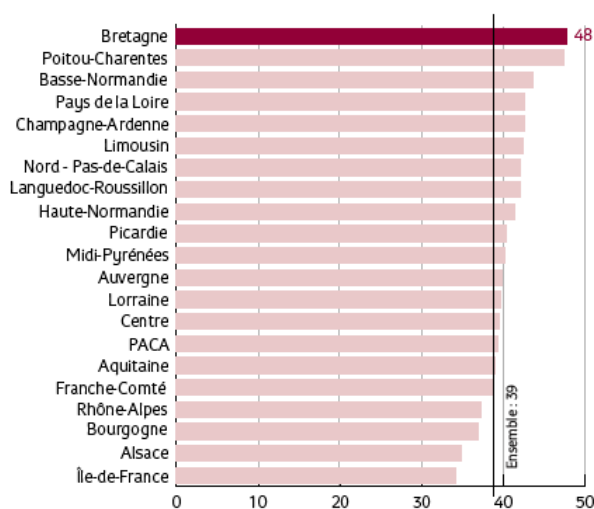
Les psychotropes

La consommation de médicaments psychotropes par les adolescents bretons se situe dans la moyenne nationale. En revanche, en ce qui concerne l'ensemble de la population bretonne, la consommation de psychotropes se situe au-dessus de la moyenne nationale. Selon l'Observatoire régional de la santé, cette surconsommation est importante dans le cas des hypnotiques et ce sont les départements des Côtes-d'Armor et du Finistère qui sont les principaux responsables de cette place de la Bretagne^{clxxxix}.

Le tabagisme

La Bretagne est la région où le tabagisme quotidien des jeunes de dix-sept ans est le plus élevé de France.

Figure 25 : Le tabagisme quotidien à dix-sept ans^{clxxx}



Depuis 2001, la Bretagne dépasse la moyenne française de vente de cigarettes par habitant. Le Finistère est même le département de France où on vend le plus de cigarettes par habitant et on y constate une surmortalité par cancers de la trachée, des bronches et du poumon.

Aux conduites addictives et aux décès consécutifs à des comportements indirectement autodestructeurs il convient d'ajouter les morts volontaires, très fréquentes en Bretagne.

Le suicide

Dans les années quatre-vingt-dix, la surmortalité par suicide en Bretagne dépasse de 60 % la moyenne française^{clxxxii}. Cette surmortalité n'est pas liée à un âge ou à un sexe : c'est une constante dans la totalité de la population.

Figure 26 : Mortalité par suicide en 1995-1997
Taux pour 10 000 habitants par tranche d'âge et par sexe^{clxxxiii}

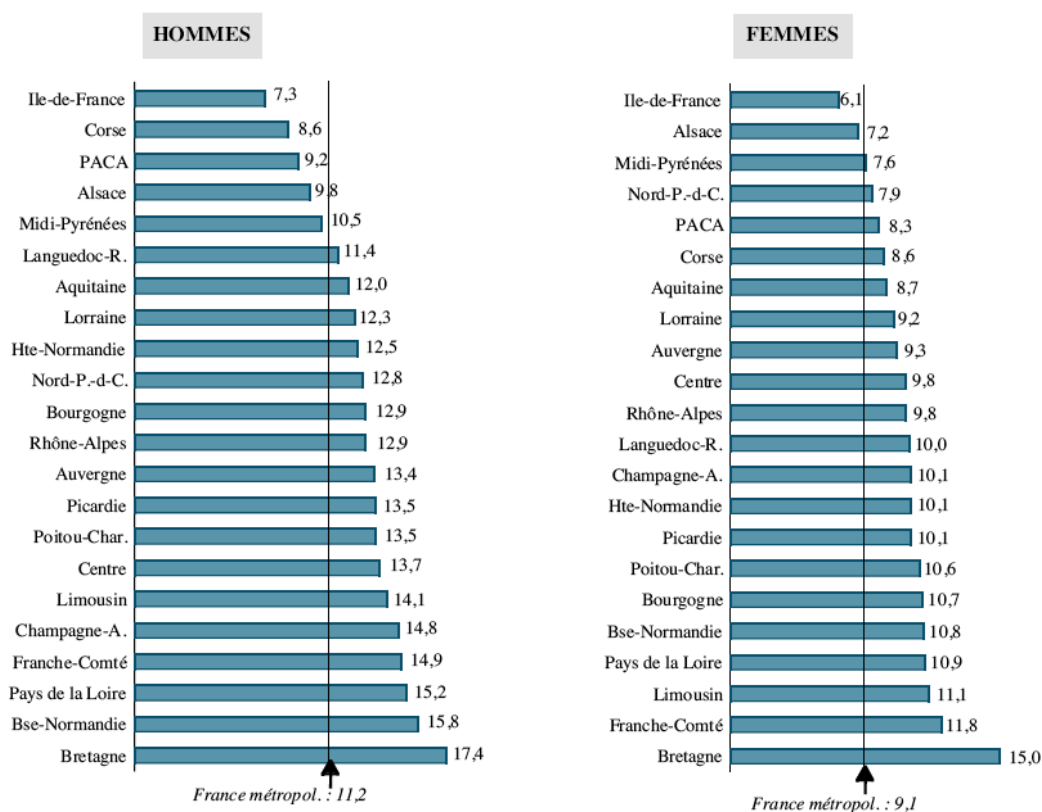
Tranche d'âge	Hommes		Femmes	
	Bretagne	France	Bretagne	France
15-24	2,1	1,4	0,8	0,4
25-44	6,2	3,5	1,8	1,0
45-64	6,3	3,8	2,7	1,6
65-74	6,3	4,3	2,8	1,6

75 et +	13,1	10,0	2,7	2,2
---------	------	------	-----	-----

Le phénomène est d'autant plus frappant qu'il est relativement récent. Au XIX^e siècle, en effet, la Bretagne était l'une des régions de France où l'on se suicidait le moins, alors qu'à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, c'est la région où l'on se suicide le plus.

Le suicide totalise en Bretagne 17,4 % des années potentielles de vie perdues avant l'âge de soixante-cinq ans chez les hommes et 15 % chez les femmes^{clxxxiii}. C'est la plus forte proportion de France. (Les autres années de vie perdues sont dues aux accidents de la circulation, aux tumeurs, etc.)

Figure 27 : Années potentielles de vie perdues dues au suicide en France métropolitaine en 1995-1997^{clxxxiv}



NB Les années potentielles de vie perdues sont présentées ici en pourcentage par cause de décès : ainsi en Bretagne, 17,4 % des années potentielles de vie perdues sont dues au suicide chez les hommes au cours de la période 1995-1997, contre 7,3 % en Ile-de-France.

Le phénomène suicidaire n'augmente plus en Bretagne dans les années 1990 mais il a atteint un tel niveau que la société prend conscience de sa gravité et qu'il est reconnu comme une priorité de santé publique en 1996.

Conclusion

À l'orée du troisième millénaire, en une douzaine d'années, les Bretons — disions-nous en introduction de ce chapitre — semblent perdre une partie de leur confiance en eux. C'est que la période est difficile. Les limites de leur réussite économique apparaissent : le modèle agro-industriel est épuisé, l'industrie se montre insuffisamment diversifiée, la réussite par les études rencontre ses limites et l'ouverture internationale se révèle tout à fait insuffisante. Quant à la renaissance culturelle, après l'euphorie du début des années 1990, elle plafonne puis reflue.

Enfin, le tissu social se fragilise, marqué par des épreuves, des peurs et des fléaux.

Certes, l'économie bretonne reste solide, la culture bretonne demeure vivante et originale et la péninsule conserve un tissu social relativement solidaire. Pourtant, après un demi-siècle de révolutions bretonnes, on arrive à une phase de remise en question sur tous les plans, largement imbriqués les uns dans les autres : l'économie, la culture, la société et l'environnement.

L'ampleur du tournant est historique parce que la Bretagne joue son destin dans un monde en mutation accélérée où la notion d'espace clos est devenue illusoire. Tous les problèmes qui se posent à elle — qu'il s'agisse de la pollution, de la montée de la pauvreté, de la défense de sa culture, etc. — s'inscrivent désormais dans une perspective mondiale. Elle n'est qu'une goutte d'eau, une région périphérique, dans le « système-monde capitaliste »^{clxxxv} où son économie s'insère dans la division unique du travail, l'expansion nouvelle du commerce international, le développement en réseau des marchés financiers et le pouvoir croissant des firmes transnationales. Pour continuer à exister, il lui faut un véritable dessein. Les Bretons peuvent tirer leur épingle du jeu économique et social en trouvant des voies qui leur soient propres, enracinées dans leur histoire, leur culture et leurs savoir-faire. L'auto-différenciation locale est, en effet, une stratégie adaptée à la mondialisation, à condition de savoir se faire connaître face à la révolution de l'information et de la technologie des communications et au flot d'images des industries culturelles globales.

Le moment est donc venu de prendre des initiatives. Tracer des voies nouvelles au monde agro-industriel, porteuses d'emplois et respectueuses de l'environnement. Diversifier l'industrie. Garder sur place les jeunes « élites » bretonnes qui ont pris l'habitude de quitter la péninsule pour chercher des postes à responsabilité. Internationaliser la Bretagne et la doter d'une réelle économie maritime. Permettre non seulement à la culture bretonne de subsister mais de vivre et de se développer. Tenter de sauver la langue, s'il en est encore temps. Faire connaître l'histoire. Favoriser la création dans tous les domaines ; non seulement musical mais aussi littéraire, plastique et cinématographique. Faire en sorte que le libre jeu du marché ne soit pas la seule loi en vigueur dans l'immobilier et que les ménages les moins fortunés ne soient plus refoulés des zones les plus attractives par les résidents secondaires et les retraités. Protéger l'environnement de tous les périls, endogènes et exogènes, qui le menacent et réparer les atteintes du passé afin de transmettre aux nouvelles générations un pays sain, où elles pourront s'épanouir. Aider les jeunes de ne pas se laisser glisser des comportements festifs vers les conduites autodestructrices. Donner suffisamment de sens à la vie en Bretagne pour que la population ne cède plus aussi volontiers qu'aujourd'hui à la tentation du suicide...

Mais cet inventaire à la Prévert est trompeur. Chacune des initiatives répertoriées est, en effet, si exigeante qu'elle réclame un dynamisme prodigieux. Prenons quelques exemples, au hasard. Comment développer une économie maritime bretonne sans la présence du complexe industrialo-portuaire de Nantes-Saint-Nazaire, d'une part, et sans des investissements considérables, d'autre part ? Comment permettre aux jeunes « élites » bretonnes qui le souhaitent de rester vivre en Bretagne ? Elles cherchent des emplois stratégiques dans des sièges sociaux d'entreprises... mais où se trouvent actuellement ces sièges sociaux et ces emplois stratégiques, sinon à Paris, Londres, Bruxelles ou New York ? Comment permettre le développement d'un cinéma breton quand le coût moyen d'un long-métrage est d'environ cinq millions d'euros ? Comment protéger l'environnement sans des mesures extrêmement vigoureuses qui dépassent les moyens financiers actuels du

Conseil régional ? Comment « donner du sens à la vie » ? En fait, il ne s'agit pas, simplement, d'aligner des mesures mais d'impulser un élan puissant, d'amorcer une nouvelle « révolution » qui permette à la Bretagne de passer le cap du millénaire et de continuer à être une société vivante et tonique.

La question est de savoir qui peut impulser un tel élan et quelle peut être sa nature. En premier lieu, quel courant de pensée peut-il dynamiser la société bretonne ? Par le passé, la religion a joué un rôle majeur en Bretagne tant pour fournir du sens, que pour protéger des excès libatoires et pour revigorer l'économie. Le sociologue Émile Durkheim a montré, dès la fin du XIX^e siècle, combien la religion — et en particulier la religion catholique — protégeait du suicide.

Si elle [*la religion*] protège l'homme contre le désir de se détruire, ce n'est pas parce qu'elle lui prêche, avec des arguments *sui generis*, le respect de sa personne ; c'est parce qu'elle est une société. Ce qui constitue cette société, c'est l'existence d'un certain nombre de croyances et de pratiques communes à tous les fidèles, traditionnelles et, par suite, obligatoires. Plus ces états collectifs sont nombreux et forts, plus la communauté religieuse est fortement intégrée ; plus aussi elle a de vertu préservatrice^{clxxxvi}.

Or, on sait en effet que, lorsque la religion y était très forte, la Bretagne était l'une des régions de France où l'on se suicidait le moins. En encadrant l'individu, la religion donnait du sens à sa vie et le préservait de l'anomie qui conduit à l'autodestruction. C'est ce qu'exprime Yves Le Gallo lorsqu'il évoque la manière dont le clergé breton a jadis lutté contre l'ivrognerie : « Quoi qu'il en soit — et quel qu'ait été son éventuel despotisme — il faut reconnaître au clergé bas-breton le mérite d'avoir tenu à bout de bras un peuple paysan, seul et solitaire, qui, privé de sa tutelle, se fût dissocié^{clxxxvii}. » En outre, la religion a également joué un rôle économique. La modernisation de l'agriculture bretonne dans les années 1960 doit, en effet, beaucoup à la Jeunesse agricole catholique, JAC, et aux jeunes prêtres progressistes léonards qui l'animaient^{clxxxviii}. Mais à présent que la société bretonne s'est globalement déchristianisée, quelle idéologie est-elle susceptible de donner du sens à la vie, de renforcer la cohésion sociale, de protéger les hommes du suicide et d'inspirer un vigoureux mouvement de mutation ? Les idéologies politiques ont également pu jouer ce rôle dans le passé mais paraissent à présent discréditées. Et les institutions étatiques ne suscitent plus la loyauté qu'elles généraient jadis. Reste l'idéologie de l'identité, qui se diffuse largement dans la société. Mais est-elle suffisamment dynamisante et constructive ?

Enfin, quels hommes ont-ils le pouvoir et la fougue nécessaires pour encadrer la population et l'aider à passer le cap délicat auquel elle est confrontée ? Les défenseurs de la culture bretonne, ou certains d'entre eux, aimeraient sans doute jouer un tel rôle mais que représentent-ils sur le plan politique ? Les séparatistes se sont discrédités en recourant à la violence dans une Bretagne globalement très modérée et les autonomistes n'ont jamais réussi à percer aux élections. Peut-être, alors, les capitaines d'industrie pourraient-ils exercer un leadership et entraîner derrière eux une partie de l'économie bretonne ? Mais le veulent-ils ? (Leur but n'est-il pas de maximiser leur profit ?) Le peuvent-ils ? Et au nom de quelles idées le feraient-ils ? Restent les dirigeants politiques régionaux. Les élections de 2004 ont amené à la tête du Conseil régional une nouvelle équipe qui semble avoir pris la mesure des fragilités de la Bretagne et de l'importance de la mutation à accomplir. Ces dirigeants ne cessent de proclamer leur volonté de bâtir un « projet » pour la Bretagne et on ne peut que s'en réjouir. N'est-ce pas, en effet, le rôle des élus que de promouvoir une vision d'ensemble pour l'avenir et de guider la population ?

Quelles que soient, cependant, la lucidité, la compétence et la volonté des dirigeants

régionaux bretons, ils jouent à un jeu dont les règles ne leur sont pas favorables. Ils exercent, en premier lieu, leur pouvoir dans une circonscription beaucoup moins puissante économiquement que si Nantes et la Loire-Atlantique en faisaient toujours partie. Ils n'ont, en second lieu, aucun pouvoir législatif. Enfin, à l'échelle européenne, le budget dont ils disposent est très restreint : il n'atteint que 2,5 % du budget de l'Écosse, par exemple. Tant que ces conditions — qui ne sont pas de leur ressort mais sont imposées par l'État — demeureront inchangées, la portée du volontarisme risque d'être limitée et la Bretagne de rester une région faible à l'échelle de l'Europe et de la planète.

Sommaire

Introduction.....	1
Le modèle économique est en crise.....	2
Des touristes ou des cochons ?.....	2
<i>Le contexte des années 1990-2005.....</i>	2
<i>L'épuisement du modèle agro-industriel.....</i>	2
Crise économique.....	2
Crise environnementale.....	3
La détresse des agriculteurs.....	4
<i>Les limites du tourisme.....</i>	4
<i>La fragilité de la pêche.....</i>	5
<i>La faible diversification de l'industrie.....</i>	7
Les industries agroalimentaires.....	7
L'électronique et les télécommunications.....	7
La construction navale.....	8
La construction automobile.....	8
Des jeunes ou des vieux ?.....	8
<i>Volatilité de la matière grise.....</i>	8
La fuite des cerveaux.....	8
De sombres pronostics.....	9
<i>Papy-boom.....</i>	9
Le phénomène démographique.....	9
Ses conséquences économiques et sociales.....	10
Quelle ouverture ?.....	11
<i>Peu d'étrangers en Bretagne.....</i>	11
<i>Des investissements internationaux faibles.....</i>	11
<i>Des exportations limitées.....</i>	11
<i>Une ouverture maritime très insuffisante.....</i>	12
L'élan culturel reflue.....	12
Le flux.....	12
<i>Musique et danse.....</i>	12
La musique.....	12
Les festoù-noz.....	13
Les festivals.....	14
<i>Langue.....</i>	14
<i>Outils de communication.....</i>	16
Édition.....	16
Radio.....	16
Télévision.....	16
La renverse.....	17
<i>La presse.....</i>	17
<i>Le choc.....</i>	18
<i>Les livres.....</i>	18
<i>L'État.....</i>	19
Musique et danse.....	19
Langue.....	20
Outils de communication.....	20
<i>L'affaissement.....</i>	21
Le reflux.....	21
<i>Musique et danse.....</i>	21
La musique.....	21
Les festoù-noz.....	23
Les festivals.....	23
<i>Langue.....</i>	23

La société se fragilise.....	28
Des épreuves.....	28
<i>Une relative précarisation.....</i>	<i>28</i>
Perte de vitesse.....	28
Pauvreté.....	28
Chômage.....	29
<i>Un risque de démaillage de l'espace.....</i>	<i>29</i>
La crise de l'immobilier.....	29
La crise du centre de la Bretagne.....	30
L'étalement urbain.....	30
La fracture est-ouest.....	31
Des peurs.....	31
<i>Les peurs lointaines.....</i>	<i>31</i>
La mondialisation.....	31
Les étrangers.....	32
<i>Les peurs proches.....</i>	<i>32</i>
Insécurité et délinquance.....	32
Crise de l'autorité.....	33
Chômage et pauvreté.....	33
L'environnement en péril.....	34
Des fléaux.....	35
<i>L'alcool.....</i>	<i>35</i>
<i>Les drogues.....</i>	<i>36</i>
Le cannabis.....	36
Les opiacés.....	37
L'ecstasy.....	37
Les autres produits psychoactifs.....	38
<i>Les psychotropes.....</i>	<i>39</i>
<i>Le tabagisme.....</i>	<i>39</i>
<i>Le suicide.....</i>	<i>39</i>
Conclusion.....	40
Sommaire.....	44

Notes

- ⁱ Sans doute depuis la thèse d'État de Corentin Canevet sur « le modèle agricole breton, histoire et géographie d'une révolution agroalimentaire » (1992).
- ⁱⁱ Le « oui » atteint 59,08 % des suffrages exprimés en Bretagne historique à cinq départements et 59,86 % dans la région Bretagne à quatre départements.
- ⁱⁱⁱ Le vote européen des Bretons — mais aussi des Basques et des Alsaciens — ne date toutefois pas de 1992. Dès le référendum de 1972, en effet, ils s'étaient prononcés en faveur de l'Europe. Hervé Le Bras parle d'une « résistance à l'État centralisateur » de la part des anciens pays d'État, qui ont une « conception en cascade ou échelonnée ou démultipliée du pouvoir d'État, chaque cadre géographique s'emboîtant dans le cadre supérieur sans perdre ses attributs ». LE BRAS Hervé 1995, p. 359.
- ^{iv} Cf. LE COADIC Ronan, *L'Identité bretonne*, Rennes, PUR, 1998, pages 390-392.
- ^v *Idem*, pages 373-418.
- ^{vi} DUPONT Gaëlle, GROSRIEUX François et VALO Martine, « Une forte identité culturelle sous-représentée politiquement », *Le Monde* du vendredi 21 avril 2000, p. 6.
- ^{vii} Il s'agit des suffrages exprimés dans les cinq départements qui constituent la Bretagne historique. Dans la région Bretagne à quatre départements, cependant, la moyenne est très peu différente : 50,90 %.
- ^{viii} 31 % des personnes qui choisissent de voter « non » au projet de traité constitutionnel européen le font pour « exprimer un ras-le-bol général », 25 % pour « exprimer [leur] mécontentement face au gouvernement actuel », 25 % pour « exprimer [leur] mécontentement face à la situation économique et sociale actuelle » et 14 % pour « exprimer [leur] mécontentement face à Jacques Chirac », selon un sondage de sortie des urnes mené par l'institut Louis Harris pour *Libération* et i>Télévision et publié dans *Libération* du 31 mai 2005. (D'autres motivations sont évoquées et le total des réponses est supérieur à 100 en raison de la multiplicité des réponses possibles).
- ^{ix} Selon les travaux de l'Observatoire interrégional du politique (OIP), en effet, « le "régionalisme" prédispose à la confiance dans l'Europe ». Cf. DUPOIRIER Elisabeth, « Identité régionale et identité européenne dans l'opinion », in OIP et RÉGION MIDI PYRÉNÉES, *L'identité des régions en France et en Europe*, Toulouse, Privat, 1995, p. 99.
- ^x On constate, notamment, qu'une majorité relative de Bretons (48 %) souhaite un renforcement de l'autorité de l'État, selon un sondage de l'institut TMO-CSA mené pour *Ouest-France*, le conseil régional de Bretagne et le Crédit mutuel de Bretagne. Cf. LE COADIC Ronan, « Inquiétude tenace », *Ce que veulent les Bretons*, supplément à *Dimanche Ouest-France* n° 291 du 29 juin 2003, p. 14.
- ^{xi} Sondage de sortie des urnes, déjà mentionné ci-dessus, réalisé le 30 mai 2005 auprès de 1 402 personnes par l'institut Louis Harris pour *Libération* et i>Télévision.
- ^{xii} Cf. LE COADIC Ronan, « Inquiétude tenace », *Ce que veulent les Bretons*, supplément à *Dimanche Ouest-France* n° 291 du 29 juin 2003, p. 14.
- ^{xiii} Cf. HOUSSAIS Irène, « Bretagne : une économie plutôt autonome et des entreprises rayonnantes », *Octant*, n° 100, janvier 2005, p. 15 à 22.
- ^{xiv} Les chiffres fournis par l'INSEE ne concernent que la région administrative de Bretagne à quatre départements.
- ^{xv} Cf. HOUSSAIS Irène, « Bretagne : une économie plutôt autonome et des entreprises rayonnantes », *Octant*, n° 100, janvier 2005, p. 15 à 22.
- ^{xvi} À quatre départements.
- ^{xvii} « La pauvreté en Bretagne », *Les Dossiers d'Octant* n° 47, mai 2005, p. 18.
- ^{xviii} Cf. DUSSUD François-Xavier, « Produit intérieur brut : une croissance plus soutenue en Bretagne depuis 1990 », *Octant*, n° 78, p. 21 à 25.
- ^{xix} Dans les quatre départements de la région administrative.
- ^{xx} De la Bretagne à quatre départements.
- ^{xxi} Source : *Agriculture et agroalimentaire en Bretagne*, édition 2005, Chambre régionale d'agriculture de Bretagne.
- ^{xxii} Source : *Agriculture et agroalimentaire en Bretagne*, édition 2005, Chambre régionale d'agriculture de Bretagne.
- ^{xxiii} À la question de savoir quelle est la « menace » qui les inquiète le plus pour l'avenir de la Bretagne, les Bretons répondent à 42 % « la détérioration de l'environnement » et quand on leur demande à qui « il faut demander des efforts en priorité » pour réduire la pollution en Bretagne, ils sont 46 % à répondre « aux agriculteurs », loin devant ceux qui mettent en cause les entreprises (27 %), les particuliers (13 %) ou les citoyens (8 %). Sondage *Ouest-France-Conseil régional-Crédit Mutuel de Bretagne* réalisé par l'institut TMO-CSA auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 Bretons le 30 mai 2003, par téléphone, selon la méthode des quotas.
- ^{xxiv} DUTHION Renan, « La professionnalisation de l'agriculture bretonne », *Octant* n° 87, octobre 2001, p. 12-16.
- ^{xxv} Sondage *Ouest-France-Conseil régional-Crédit Mutuel de Bretagne* réalisé par l'institut TMO-CSA auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 Bretons le 30 mai 2003, par téléphone, selon la méthode des quotas.
- ^{xxvi} Le risque de décès par suicide des agriculteurs bretons est 1,69 fois plus élevé que la moyenne française pour les hommes et 1,60 fois plus élevé que la moyenne pour les femmes. Les agriculteurs bretons sont

responsables de 12 % de la surmortalité par suicide en Bretagne. Cf. BARBANÇON Yannick (dir.) *La sursuicidité en Bretagne, contribution à une explication socioculturelle*, Mutualité Française Bretagne, novembre 2002. Ce document peut être téléchargé au format PDF sur les sites : www.mutualite.fr et www.orsb.asso.fr

^{xxvii} Cf. entretien avec Serge, soixante-six ans, professeur retraité vivant en Ille-et-Vilaine : « Il y a un peu trop d'agriculture. Ça va faire hurler les agriculteurs que je dise ça, je pense, mais c'est contradictoire avec le tourisme. » in LE COADIC Ronan, *La Bretagne dans vingt ans*, Brest, Éditions Le Télégramme, p. 28.

^{xxviii} CROS Lucile, FÉRARD Élie et MARIETTE Valérie, « Tourisme : une saison 2005 en demi-teinte », *Octant* n° 105, avril 2006.

^{xxix} KEROUANTON, Marie-Hélène, « Les communes touristiques bretonnes : la plupart en bord de mer, quelques sites à l'intérieur des terres », *Octant* n° 73, mars 1998.

^{xxx} BROHAN Valérie et KEROUANTON Marie-Hélène, « L'hôtellerie, la restauration et les cafés en Bretagne : une certaine précarité de l'emploi salarié », *Octant* n° 95, novembre 2003.

^{xxxi} Source : RÉGION BRETAGNE, SRDE, *Stratégie régionale de développement économique*.

^{xxxii} Source : LE SANN Alain, « Bretagne : un modèle artisan hauturier menacé », *Pêche et développement* n° 49, quatrième trimestre 1999.

^{xxxiii} Source : <http://www.france-justice.org/images/INCENDIEPARLEMENT.jpg>

^{xxxiv} Région administrative à quatre départements.

^{xxxv} PHLIPPONNEAU Michel, *Le modèle industriel breton 1950-2000*, Rennes, PUR, 1993.

^{xxxvi} LEVY David, « La Bretagne face aux mutations économiques », *Octant* n° 100, janvier 2005, page 10.

^{xxxvii} Source : *Les Dossiers d'Octant* n° 40, novembre 2000, « Industrie et territoires ».

^{xxxviii} En particulier l'École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et des Technologies, ENSSAT, à Lannion.

^{xxxix} « Ensemble des techniques mettant en œuvre des dispositifs électroniques d'émission, de détection et de modulation de lumière » (*Le Robert*).

^{xl} « Application militaire de l'optoélectronique » (*Le Robert*).

^{xli} Inspection générale de l'Éducation nationale et Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, *Évaluation de l'enseignement dans l'académie de Rennes*, Ministère de l'Éducation nationale, septembre 2000.

^{xlii} HOUSSAIS Irène, « Une Bretagne plus diplômée que les autres régions de province », *Octant* n° 95, novembre 2003, pages 4 à 11.

^{xliiii} Inspection générale de l'Éducation nationale et Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, *Évaluation de l'enseignement dans l'académie de Rennes*, Ministère de l'Éducation nationale, septembre 2000, page 128.

^{xliv} ROUXEL Michel, « Projections démographiques : des scénarios pour la Bretagne », *Octant* n° 87, octobre 2001, p. 5.

^{xlv} Les fonctions métropolitaines supérieures, ou « emplois stratégiques », illustrent le rayonnement des métropoles. Symboles de dynamisme, de décision, porteuses d'images positives, elles sont caractéristiques des grandes villes et correspondent essentiellement aux plus hauts niveaux de qualification, de type cadre ou ingénieur.

^{xlvi} MISSION OBSERVATOIRE EMPLOI-FORMATION DU GREF BRETAGNE, *Le vieillissement de la population active et les enjeux pour la Bretagne*, Préfecture de la région Bretagne, Conseil régional de Bretagne et INSEE, novembre 2004.

^{xlvii} ROUXEL Michel, « Où résident les personnes de plus de 60 ans ? », *Octant* n° 90, juin 2002.

^{xlviii} MISSION OBSERVATOIRE EMPLOI-FORMATION DU GREF BRETAGNE, *Le vieillissement de la population active et les enjeux pour la Bretagne*, Préfecture de la région Bretagne, Conseil régional de Bretagne et INSEE, novembre 2004, p. 10.

^{xlix} ROUXEL Michel, « Où résident les personnes de plus de 60 ans ? », *Octant* n° 90, juin 2002.

ⁱ INSEE BRETAGNE ET FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations), *Les immigrés en Bretagne*, Rennes, 2004.

ⁱⁱ Le produit intérieur brut, ou PIB, est une mesure de la valeur de l'ensemble des biens et services produits sur un territoire donné au cours d'une période donnée (en général, une année). C'est un des plus importants indicateurs économiques, qui permet d'effectuer des comparaisons entre régions et pays.

ⁱⁱⁱ Source : AGENCE ÉCONOMIQUE DE BRETAGNE, *Bilan des investissements étrangers en Bretagne*, 4 mars 2007, téléchargeable sur le net : <http://www.cg29.fr/article/articleview/2590/1/583/>

ⁱⁱⁱⁱ FLATRÈS Pierre, *La Bretagne*, Paris, PUF, 1986, pages 18 et 19.

^{lv} « Les infrastructures et services aux entreprises », *Dossier d'Octant* n° 48, juin 2006, p. 21.

^{lv} OLLIVRO Jean, *Les paradoxes de la Bretagne*, Rennes, Éditions Apogée, 2005, p. 93.

^{lvi} *Idem*.

^{lvii} Expression d'Anthony Smith pour désigner la renaissance culturelle que les minorités nationales ont connue un peu partout à travers le monde au cours des années 1960 et 1970.

^{lviii} Lire, par exemple, la conférence de Jean-Pierre Pichard sur les « Enjeux culturels du Festival Interceltique de Lorient » enregistrée le 2 août 2001 à Lorient, lors de l'université d'été sur les « Cultures et musiques des pays celtiques » in BARBEDETTE Hoëla, *La notion de « musique celtique » en Bretagne dans les années 1990*,

mémoire de maîtrise (*inédit*) 2001-2002, université de Rennes 2 – Haute Bretagne, pages 123 à 129.

^{lix} Source : GORÉ Olivier, *L'inscription territoriale de la musique traditionnelle en Bretagne*, thèse (*inédite*) sous la direction de Jean Pihan, université de Rennes 2 – Haute-Bretagne, décembre 2004, p. 240.

^{lx} Source : LE FAOU Philippe et LATOUR Jean-Louis (rapporteurs), *La dynamique culturelle bretonne*, Conseil économique et social régional de Bretagne, janvier 2000, p. 79.

^{lxi} Selon un rapport de la Cour des comptes délibéré le 20 octobre 2005 à propos de la gestion de l'association « Les Vieilles Charrues » de 1997 à 2004, plus de 5 600 bénévoles participent au festival en 2004 : ils étaient 450 en 1995, puis un peu plus de 2 000 en 2000.

^{lxii} Selon le même rapport de la Cour des comptes, de 1997 à 2004, les concours publics ne représentent en moyenne que 1 % du chiffre d'affaires du festival des Vieilles Charrues.

^{lxiii} Sondages de TMO Ouest puis TMO-Régions sur « La pratique du breton », réalisés en 1991 et 1997.

^{lxiv} Nombre d'enfants scolarisés dans les filières bilingues :

199219931994199519961997199819992000200120022003200420052006Diwan9371 0951 2351 3901 4981 7531 9962 2512 4142 6092 7682 7572 8252 8782 926Public64376489

31 0171 1531 2831 6091 9532 2892 6492 9443 2633 5493 8514 264Privé
catholique1942504666417489751 1411 4691 8512 1282 4592 8533 2853 6493 883Total1 7742 1092 5943 0483 3994 0114 7465 6736 5547 3868 1718 8739 65910 37811 073Taux

de croissance21,84 %18,88 %23,00 %17,50 %11,52 %18,01 %18,32 %19,53 %15,53 %12,69 %10,63 %8,59 %8,86 %7,44 %6,70 %Source : Observatoire de la

langue bretonne (OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE), 2007.

^{lxv} Source : OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE, *Un avenir pour la langue bretonne ?*, Rennes, Observatoire de la langue bretonne, 2002, p. 161.

^{lxvi} Source : OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE, *Un avenir pour la langue bretonne ?*, Rennes, Observatoire de la langue bretonne, 2002, page 176.

^{lxvii} Source : sondage de TMO-Régions sur « La pratique du breton », réalisé en avril 1997.

^{lxviii} Source : Observatoire de la langue bretonne, OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE, 2007.

^{lxix} Source : OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE, *Un avenir pour la langue bretonne ?*, Rennes, Observatoire de la langue bretonne, 2002, pages 232 à 243.

^{lxx} TES, *Ti-Embann ar Skolioù brezhonek*, Centre régional multimédia de production pédagogique en langue bretonne.

^{lxxi} BO n° 16 du 20 avril 1995.

^{lxxii} La « pédagogie par immersion » menée à Diwan consiste à plonger les enfants dans un « bain linguistique » de breton, à faire de cette langue non pas un objet mais un moyen d'apprentissage ainsi que l'outil de la vie quotidienne pour toutes les activités de l'école. Le français n'est introduit que progressivement, au fil des années. L'objectif de cet enseignement intensif est de faire parvenir les enfants à un bilinguisme précoce, malgré l'environnement presque totalement francophone qui les entoure par ailleurs.

^{lxxiii} Source : OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE, *Un avenir pour la langue bretonne ?*, Rennes, Observatoire de la langue bretonne, 2002, p. 245.

^{lxxiv} En France, Hachette (Lagardère Publishing) et Editis (Wendel Investissement) détiennent à eux seuls les deux tiers du secteur de l'édition ; en outre, même des éditeurs réputés indépendants, comme Le Seuil et Flammarion, sont contrôlés par de grands groupes (La Martinière et Rizzoli).

^{lxxv} Voici la liste de ces radios. En région de Bretagne : Arvorig FM, Bro Gwened, Canal B, Cob Fm, Émeraude, Évasion, Fréquence 10, Fréquence Cormorans, Fréquence Mutine, Fréquence Ouest, Kerne, Kernews, La Radio de la mer, Parole de vie, Ploubaz FM, Plum FM, Radio activ', Radio campus Rennes, Radio canal centre, Radio Évasion, Radio Korrigans, Radio Kreiz Breizh, Radio Laser, Radio Maxxi (en attente d'une fréquence), Radio Méduse, Radio Morbihan Sud, Radio Neptune, Radio Nord Bretagne, Radio Orient, Radio Rennes, Radio Sing Sing, Radio U, RCB (radio cité Bretagne), RFC (fréquence cormorans), RLK (radio libre Kerouezee), Soleil, Studio 5 FM, Univers FM, Zénith FM Arvorig FM. En Loire-Atlantique : Alternantes FM, Atlantis FM, Château FM, Chrono FM, Euradio Nantes, Fidélité, FMR, Jet FM, La Tribu, NTI, Prun', Radio Orient, Sun FM, Tonic. Source : site internet Radioscope, <http://radioscope.free.fr/>

^{lxxvi} Propos de Rozenn Milin cités par FRABOULET Cédric in « TV Breizh : enjeux, contraintes et limites d'une télévision régionale », article inédit.

^{lxxvii} RENAUT Alain, « Le débat français sur les langues régionales », in KYMLICKA Will et MESURE Sylvie, *Comprendre les identités culturelles*, Paris, Puf, 2000, p. 382.

^{lxxviii} Voici quelques-uns de ces articles, auxquels le lecteur pourra se reporter pour se forger une opinion : « Lou biniou fascistou », *Charlie Hebdo*, 8 avril 1998 ; « La langue comme cheval de Troie », *L'Événement du Jeudi*, 9 avril 1998 ; « Gardarem lou kouign-aman », *Télé Obs*, 28 mai 1998 ; « Dieu vote Madelin », *Charlie Hebdo*, 10 juin 1998 ; « Excluez du peu », *Le Canard enchaîné*, 19 août 1998 ; « Bientôt : canal réac, la télé en breton », *Charlie Hebdo*, 10 septembre 1998 ; « À bas tous les patois », *Charlie Hebdo*, 7 octobre 1998 ; « Déficit de communication chez les langues régionales », *Charlie Hebdo*, 7 octobre 1998 ; « Des langues piégées », *Charlie Hebdo*, 10 mars 1999 ; Staccato : La dérive xénophobe du mouvement breton, *France Culture*, 12 mars 1999 ; « La Région Bretagne, dirigée par un RPR, lustre le poil des nationalistes », *Charlie Hebdo*, 19 mai 1999 ; « Boum !, le nationalisme fait boum ! », *Charlie Hebdo*, 23 juin 1999 ; « Langues régionales », *France Soir*, 3 juillet 1999 ; « Du Breton dans la tête », *Télérama*, 8 septembre 1999 ; « Une croisade occulte », *L'Humanité*, 12 novembre 1999 ; « À quoi va ressembler TV Breizh ? », *Télérama*, 20 novembre 1999 ; « Négationnistes d'aujourd'hui », *Le Journal de la Résistance*, 1^{er} décembre 1999 ; « Les non-dits de la Bretagne dessinée », *Télérama*, 22 décembre 1999 ; « Où va le

collège Diwan ? », *Le Journal de la Résistance*, 1^{er} janvier 2000 ; « Capitaux internationaux. TV Breizh », *Libération*, 8 mars 2000 ; « Bulles amnésiques », *Libération*, 16 mars 2000 ; « Ouest-France publie une bande dessinée sur l'histoire de Bretagne », *Libération*, 16 mars 2000 ; « Jacobins contre Bécassine ? », *Libération*, 16 mars 2000 ; « Ouest France publie une bande dessinée contestée », *Le Monde*, 23 mars 2000 ; « Des écrivains dénoncent le silence sur les pages noires du nationalisme breton », *Le Monde*, 23 mars 2000 ; « Quand la République subventionne un dictionnaire breton et anti-français », *Le Canard enchaîné*, 26 avril 2000 ; « L'âme celtique : crêpe, bombe... chouquen et tradition », *L'Humanité*, 28 avril 2000 ; *Le Canard enchaîné*, 3 mai 2000 ; « Un nom propre pour le collège breton », *Libération*, 11 mai 2000 ; « Un collège du Finistère débaptisé », *Libération*, 19 mai 2000 ; « La télé baragouine le breton », *L'Humanité*, 19 juin 2000 ; « Les lunettes noires des dictateurs », *Libération*, 1^{er} juillet 2000 ; « Mais comment peut-on parler breton ? », *Paris Match*, 3 août 2000 ; « La mire des Celtes », *Libération*, 1^{er} septembre 2000 ; « Le Lay, la Bretagne, la guerre », *Le Monde Télévision*, 17 octobre 2000 ; « Nationalistes bretons et collaboration : la polémique », *Le Nouvel Observateur*, 7 décembre 2000 ; « Ils ont des chapeaux ronds, vive les nazillons ! », *Le Vrai Papier Journal*, 1^{er} janvier 2001 ; « Le mouvement breton et l'ethnopolitik », *Réseau Voltaire*, 15 février 2001 ; « Bretagne : le coup de balai », *L'Express*, 19 avril 2001 ; « Pierre Marcelle, Bretonnitude », *Libération*, 4 juillet 2001.

^{lxxxix} Diwan (« le germe » en breton) : association pour le développement d'écoles en langue bretonne fondée à compter de 1977-1978. Créée pour les écoles maternelles au départ, l'association scolarise désormais des élèves jusqu'au bac. Le collège de Relecq-Kerhuon est le premier collège du réseau Diwan. [Note de Marc Bergère].

^{lxxx} Fondé depuis 1982 avec pour mission de coordonner le développement, la diffusion et la promotion de la culture bretonne, l'ICB est très largement financé par le conseil régional et les départements bretons. Si bon nombre de ses activités et de ses membres apparaissent tout à fait irréprochables, certains responsables et/ou sections ont régulièrement adopté des positions historiquement litigieuses. Cf. Clarisse Chassigneux et Boris Thioly, « La Mémoire trouble à l'Institut culturel de Bretagne », *Le Nouvel Observateur*, spécial Bretagne, 7-13 décembre 2000, pages 11-12. À titre d'exemple, dans un livre adressé aux maires de Bretagne pour les aider à baptiser leurs rues, on peut lire à l'article Roparz Hémon « qu'il fut injustement accusé d'être collaborateur », cf. *Les noms qui ont fait l'histoire de la Bretagne*, Coop Breizh et ICB, 1997. [Note de Marc Bergère].

^{lxxxi} Youenn Drezen, écrivain de langue bretonne mais aussi journaliste (*L'Heure bretonne* et Radio Rennes). [Note de Marc Bergère].

^{lxxxii} ICB, Institut culturel de Bretagne.

^{lxxxiii} Il s'agit de Yann Goulet et Alan Heusaff décédés en 1999. Ils appartenaient respectivement au *Bagadoù Stourm* (groupe de combat du PNB) et à la *Bezenn Perrot*, groupe paramilitaire sous uniforme allemand qui incarne la forme la plus radicale de la collaboration armée du nationalisme breton. [Note de Marc Bergère].

^{lxxxiv} Sans doute ces deux tendances qui se rejoignent dans la négation du temps, c'est-à-dire dans la négation de la distance et de l'altérité du passé au présent, participent-elles du "présentisme" cher à François Hartog. [Note de Marc Bergère].

^{lxxxv} BERGÈRE Marc, « Les usages politiques de la Seconde Guerre mondiale en Bretagne : histoire, mémoire et identité régionale », communication au colloque *Les usages politiques de l'histoire dans la France contemporaine, des années 1970 à nos jours*, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, UMR 8058, 25 et 26 septembre 2003, téléchargeable sur le Net à l'adresse : <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Collo/BERGERE.pdf>

^{lxxxvi} BERGÈRE Marc, « Les usages politiques de la Seconde Guerre mondiale en Bretagne : histoire, mémoire et identité régionale », *op. cit.*

^{lxxxvii} « Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale », Colloque international organisé par le Centre de Recherche Bretonne et Celtique (UMR 6038) les 15, 16 et 17 novembre 2001, Faculté des Lettres et Sciences sociales Victor-Segalen, Brest.

^{lxxxviii} *Ouest-France*, mercredi 17 octobre 2001, cité par BERGÈRE Marc, *op. cit.*

^{lxxxix} BOUGEARD Christian (dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale : actes du colloque international 15-17 novembre 2001*, Brest, CRBC, 2002.

^{xc} RENARD Éric, « La demande d'emploi du spectacle dans les régions — Document de travail », *Séminaire du réseau Culture Spectacle des 8 et 9 février 2007*, Département des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, Observatoire de l'ANPE. Téléchargeable sur le Net à l'adresse : http://www.anpe.fr/observatoire/IMG/pdf/Spectacle_analyse_regionale.pdf

^{xc} PROUST Serge et SHAPIRO Roberta, « Les intermittents du spectacle : une réforme inéluctable ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 40, mars 2007.

^{xcii} Par le MEDEF, la CGPME, l'UPA, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC.

^{xciii} Jusqu'alors, il fallait aux intermittents 507 heures d'activité déclarées sur douze mois pour bénéficier des allocations-chômage, contre 676 heures sur huit mois pour les autres salariés. L'accord de 2003 leur impose désormais de travailler 507 heures en dix mois pour les techniciens et en dix mois et demi pour les artistes. En outre, la période d'indemnisation est ramenée à huit mois, soit 243 jours, contre douze mois auparavant et le réexamen annuel de la situation est remplacé par un réexamen au bout des 243 jours d'indemnisation,

non pas au regard de la période écoulée, mais en fonction, seulement, des dix derniers mois. Pour beaucoup, l'objectif est difficile à atteindre car le temps de préparation et de répétition n'est pas comptabilisé dans les heures de travail : seuls comptent les concerts ou spectacles...

^{xciv} Voir à ce sujet l'enquête menée par l'ADDM 22 auprès des intermittents des Côtes-d'Armor : BOUCHEZ Bénédicte, « La situation des intermittents du spectacle et les réseaux de diffusion en Côtes d'Armor — Synthèse », Saint-Brieuc, juin 2004, Association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Côtes-d'Armor (ADDM 22). Téléchargeable sur le Net à l'adresse : <http://www.addm22.com/upload/document/fichier/118fichier.pdf>

^{xcv} Cf. *Nous avons lu le protocole du 26 juin 2003*, film réalisé le 25 juillet 2003 par un collectif d'artistes et techniciens intermittents du spectacle : <http://video.protocol.free.fr/>

^{xcvi} La ratification est l'approbation de la Charte par le Parlement, qui est indispensable à sa validité. La signature du ministre ne vaut que sous réserve de la ratification par le Parlement.

^{xcvii} RENAUT Alain, « Le débat français sur les langues régionales », *op. cit.*, p. 387.

^{xcviii} Décision du Conseil d'État n° 248192-248204 — Séance du 28 octobre 2002, lecture du 29 novembre 2002.

^{xcix} Selon l'expression de Brigitte Chevet, coprésidente de l'association des Auteurs-Réalisateurs en Bretagne (ARBRE), *in* « Auteurs et réalisateurs en Bretagne », *Films en Bretagne*, n° 13, janvier-février-mars 2004, p. 5.

^c Cf. LE COADIC Ronan, *Bretagne, le fruit défendu ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, pages 138 à 148.

^{ci} Recensement effectué par nos soins sur les sites internet des différents quotidiens. Voici le détail des articles contenant l'expression « musique bretonne » dans la presse parisienne de 1992 à 2007 :

1992199319941995199619971998199920002001200220032004200520062007 *Le Figaro* ———— 74445335220 *Le*

Monde 1220438727422321 *Libération* ———— 6125755212323 Total* 1*2*2*6*51217181117969864 (Les totaux précédés d'un astérisque sont incomplets et donc non significatifs).

^{cii} Chiffre d'affaires des ventes de disques par la Coop Breizh, en euros. Les exercices vont du 1^{er} mars au 28 février.

1990-19911991-19921992-19931993-19941994-19951995-19961996-19971997-19981998-19991999-20002000-20012001-20022002-20032003-20042004-20052005-20062006-2007 Total 434 712605 582787 703868

525925 7871 173 9361 627 0011 890 5561 951 1691 590 7911 452 2001 242 7881 436 0421 311 2391 479 5211 872 7181 768 586 Taux de croissance —

139,31% 130,07% 110,26% 106,59% 126,80% 138,59% 116,20% 103,21% 81,53% 91,29% 85,58% 115,55% 91,31% 112,83% 126,58% 94,44% Chiffres communiqués par la direction et le service de comptabilité de la Coop Breizh.

^{ciii} GONIDEC Nicolas, « Pas de Nuit Celtique 2005 au Stade de France : La Saint-Patrick parisienne déménage à Bercy », article publié sur le site internet d'An Tour Tan.

^{civ} Paragraphe consacré aux *festoù-noz* dans la partie précédente, relative au « flux » culturel.

^{cv} Source : GORÉ Olivier, *L'inscription territoriale de la musique traditionnelle en Bretagne*, thèse (*inédite*) sous la direction de Jean Pihan, université de Rennes 2 – Haute-Bretagne, décembre 2004, p. 240.

^{cvi} « Fréquentation en baisse pour deux festivals bretons », *Le Nouvel Observateur*, 9 août 2006.

^{cvi} HÉRAN François, FILHON Alexandra et DEPPEZ Christine, « La dynamique des langues en France au fil du XX^e siècle », *Population et sociétés*, n° 376, INED, février 2002.

^{cvi} LE BOËTTÉ Isabelle, « Langue bretonne et autres langues : pratique et transmission », *Octant* n° 92, INSEE, janvier 2003

^{cix} LE BOËTTÉ Isabelle, « Langue bretonne... », *op. cit.*

^{cx} Selon l'enquête Éducation INSEE-INED 1992, le taux de transmission du breton est nul. Selon une approche un peu différente de l'INSEE, cependant, le taux de transmission serait de 3 %, « *mais des petits enfants ont pu être élevés en breton par des francisants de naissance* » (cf. LAURENT Loeiz, « La connaissance du breton », *Octant* n° 56-57, mars 1994, p. 12). Enfin, selon l'enquête Famille de l'INED de 2002, « *La situation est des plus critique* » (cf. HÉRAN François, FILHON Alexandra et DEPPEZ Christine, « La dynamique... », *op. cit.*, p. 3).

^{cx} Sondage téléphonique réalisé en novembre 2001 par TMO-Régions pour l'association Buhez et France 3 Ouest auprès d'un échantillon de cinq cents personnes âgées de dix-huit ans et plus résidant dans les cinq départements de la Bretagne historique.

^{cxii} Rappelons que 76 % des personnes interrogées répondaient favorablement en 1991 et 88,2 % en 1997.

^{cxiii} Le total dépasse 100 % car il était possible de donner plusieurs réponses.

^{cxiv} Source : sondage réalisé en novembre 2001 par TMO-Régions pour l'association Buhez et France 3 Ouest.

^{cxv} Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC pour *Ouest-France*, le Conseil régional de Bretagne et le Crédit mutuel de Bretagne auprès d'un échantillon composé de mille trois cents personnes (mille dans la région administrative de Bretagne et trois cents en Loire-Atlantique), selon la méthode des quotas.

^{cxvi} *Idem.*

^{cxvii} Nombre d'étudiants en langue bretonne dans les universités, enseignements optionnels inclus :

200120022003200420052006UBO264269277285240219UHB521548544495420421Autre27527726425724
0163Total1 0601 0941 0851 037900803Taux de croissance+3,21 %-0,82 %-4,42 %-13,21 %-
10,78 %Source : Observatoire de la langue bretonne (OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE), 2007.

cxviii Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

cxix Concours de recrutement des professeurs des écoles.

cxx Évolution des effectifs d'étudiants et de professeurs stagiaires se destinant à l'enseignement bilingue ou à l'enseignement du breton :

ANNÉEPE1PE2PLC1PLC2TOTALpublicprivépublicprivé1991-1992 6 61992-1993 13 0 41993-1994 25 1 8
1994-1995 2904 151995-19964 Diwan
8 public33040221996-19974 Diwan
9 public56020261997-19988 public72131221998-1999 9142161999-2000 5230102000-
200112110122282001-20021758162392002-2003272016160702003-2004252415151712004-
200524332221642005-200614352322582006-200712244021432007-20081717513245Source : IUFM de
Bretagne, service de la scolarité. Réf. : SCOLA/S/BC/07118.xls.

cxxi Source : OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE, *Un avenir pour la langue bretonne ?*, Rennes, Observatoire de la langue bretonne, 2002, p. 176.

cxvii Nombre d'adultes apprenant le breton :

1999-20002000-20012001-20022002-20032003-20042004-20052005-2006Cours du soir5 3554 8944 7013 7393 5143 3343 204Stages2 4002 3452 3512 9361 6991 0771 102Total7 7557 2397 0526 6755 2
134 4114 306Taux de croissance-6,65 %-2,58 %-5,35 %-21,90 %-15,38 %-2,38 %Source : Observatoire de la
langue bretonne (OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE), 2007.

cxviii Nombre de titres publiés en langue bretonne :

200020012002200320042005Total848781985480Taux de croissance par rapport à l'année
précédente3,57 %-6,90 %20,99 %-44,90 %48,15 %Source : Observatoire de la langue bretonne (OFFICE DE LA
LANGUE BRETONNE), 2007.

cxix Nombre d'heures annuelles d'émissions de télévision en breton :

200020012002200320042005FR3 puis France 3 Ouest685454647373TV Breizh702702962702104312TV
Rennes2Total7727561 016766177385Taux de croissance par rapport à l'année précédente-2,07 %+34,49 %-24,61 %-76,89 %
+117,51 %Source : Observatoire de la langue bretonne (OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE), 2007.

cxvii Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC pour *Ouest-France*, le Conseil régional de Bretagne et le Crédit mutuel de Bretagne auprès d'un échantillon composé de mille trois cents personnes (mille dans la région administrative de Bretagne et trois cents en Loire-Atlantique), selon la méthode des quotas.

cxviii Cf. DUSSUD François-Xavier, « Produit intérieur brut : une croissance plus soutenue en Bretagne depuis 1990 », *Octant*, n° 78, p. 21 à 25.

cxvix DAJOUX Sylvain et KEROUANTON Marie-Hélène, « La Bretagne dans l'Arc atlantique », *Octant* n° 106, septembre 2006, p. 12.

cxviii *Idem*.

cxvix « Le premier décile, qui désigne généralement le seuil des plus bas revenus (10 % des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur), atteint en Bretagne 5 756 euros par unité de consommation, soit près de 400 euros de plus que le premier décile national.

Le neuvième décile, qui symbolise l'entrée parmi les hauts revenus (10 % des ménages ont un revenu supérieur à cette valeur), atteint 25 269 euros par unité de consommation, soit 3 400 euros de moins que le neuvième décile national.

Le rapport entre ces deux seuils, dit rapport interdéciles, donne une indication sur les inégalités de revenus. L'éventail des revenus est plus serré en Bretagne que pour l'ensemble de la France métropolitaine : 4,4 contre 5,3. Cet éventail a la particularité de s'ouvrir plus largement dans le sud de la France, et d'être plus refermé dans la moitié nord, à l'exception de l'Île-de-France et de la région Nord-Pas-de-Calais. » Rouxel Michel, « Les revenus en France pour l'année 1999 », *Octant* n° 91, octobre 2002, p. 7.

cxviii LE CALVEZ Bruno et LUONG Laurence (dir.), « La pauvreté en Bretagne », *les dossiers d'Octant*, n° 47, INSEE et les CAF de Bretagne, mai 2005, pages 25-26.

cxvix La pauvreté est un phénomène relatif et non pas absolu. On la calcule en fonction de la médiane des revenus. La médiane est la valeur qui partage l'effectif en deux parties égales : une moitié de la population gagne plus que la médiane et une moitié gagne moins. Si le seuil de bas revenus en dessous duquel on considère qu'une personne est pauvre est fixé à 50 % de cette médiane, la Bretagne compte 210 000 pauvres mais si le seuil est fixé à 60 % de la médiane, elle compte 340 000 pauvres.

cxviii LE CALVEZ Bruno et LUONG Laurence (dir.), « La pauvreté en Bretagne », *op. cit.*, pages 30 et 31.

cxviii LE CALVEZ Bruno et LUONG Laurence (dir.), « La pauvreté en Bretagne », *op. cit.*, p. 60.

cxvix DAJOUX Sylvain et KEROUANTON Marie-Hélène, « La Bretagne dans l'Arc atlantique », *Octant* n° 106, septembre 2006, p. 15.

cxvix *Idem*.

cxvix Le taux d'emploi est le rapport de la population active occupée de quinze ans et plus à la population moyenne. (La population moyenne correspond à la moyenne arithmétique des effectifs de population d'un pays ou d'une région le 1^{er} janvier sur deux années consécutives.)

cxvix DAJOUX Sylvain et KEROUANTON Marie-Hélène, « La Bretagne dans l'Arc atlantique », *Octant* n° 106, septembre 2006, p. 15.

^{cxviii} L'Ile de France est la région où les salaires sont les plus élevés (37 % de plus qu'en province, d'après *Ile de France à la page*, mensuel de l'INSEE d'Ile de France, n° 206, décembre 2001). Or, la Bretagne se situe à l'avant-dernier rang des régions françaises (selon *Octant* n° 82, de juin 2000). Le salaire moyen d'un Francilien est supérieur de 46 % à celui d'un Breton. En outre, les disparités entre les salaires franciliens étant très grandes alors qu'entre les salaires bretons elles sont particulièrement faibles, on peut estimer que le salaire moyen des 10 % de Franciliens les mieux rémunérés doit être supérieur d'environ 75 % à celui des 10 % de Bretons les mieux rémunérés. (On sait que le salaire moyen des 10 % de Franciliens les mieux rémunérés est supérieur de 50,8 % à celui des 10 % de provinciaux les mieux rémunérés)...

^{cxvix} Source : CELLULE ÉCONOMIQUE DE BRETAGNE, « Bilan 1988-2005 des achats de biens immobiliers par les étrangers en Bretagne », *Bulletin d'informations régionales*, septembre 2006.

^{cxl} Le « pays du Centre-Ouest-Bretagne » est l'un des pays qui ont été créés à la suite de la promulgation, en 1999, de la loi d'aménagement durable du territoire, dite « Loi Voynet ». Il regroupe, en 1999, 103 845 habitants répartis sur cent neuf communes totalisant 3 264 km². La principale ville de ce pays est Carhaix-Plouguer (7 648 habitants en 1999).

^{cxli} COLIBET Michel *et alii*, « L'espace à dominante rurale de l'Ouest en 1999 », *Octant* n° 91, octobre 2002, p. 10.

^{cxlii} La part de l'augmentation de population urbaine due à l'étalement est de 75 % en Bretagne et de 65 % dans l'ensemble de la France. Source : « La structuration de l'espace urbain en Bretagne », *Le Flash d'Octant* n° 60, mai 2001, p. 2.

^{cxliiii} Rouxel Michel, « Densité de peuplement en Bretagne, analyse cartographique des évolutions », *Octant* n° 79, pages 10 à 15.

^{cxliiv} ROUXEL Michel, « Densité de peuplement en Bretagne, analyse cartographique des évolutions », *Octant* n° 79, p. 15. Cartographie : Olivier DECOURT et Frédéric TARDIEU.

^{cxlv} Sondage BVA réalisé en décembre 2005 pour le CCFD en partenariat avec Europe 1 et *Libération*.

^{cxlvi} Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC pour *Ouest-France*, le Conseil régional de Bretagne et le Crédit mutuel de Bretagne auprès d'un échantillon composé de mille trois cents personnes (mille dans la région administrative de Bretagne et trois cents en Loire-Atlantique), selon la méthode des quotas.

^{cxlvii} LE COADIC Ronan, *La Bretagne dans vingt ans*, Brest, Éditions Le Télégramme, 2004, pages 124 à 129.

^{cxlviii} Cf. RICHARD Jean-Luc, « Émigration et bretonnité sans tempêtes à l'aube du XXI^e siècle », *La Bretagne à l'heure de la mondialisation*, Rennes, PUR, pages 123-134, 2002.

^{cxlix} Cf. LE COADIC Ronan, *L'Identité bretonne*, Rennes, PUR, 1998, p. 379, et les résultats électoraux du Front national aux différents scrutins depuis les années 1980.

^{cl} Les chiffres exacts sont 67 % et 31 %. Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC, déjà mentionné ci-dessus.

^{cli} Cf. LE COADIC Ronan, *L'Identité bretonne*, Rennes, PUR, 1998, pages 392-393.

^{clii} Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC, déjà mentionné ci-dessus.

^{cliii} Selon un sondage de sortie des urnes mené par l'institut Louis Harris pour *Libération* et i>Télévision, réalisé le 30 mai 2005 auprès d'un échantillon de 1 402 personnes et publié dans *Libération* du 31 mai 2005.

^{cliv} Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC, déjà mentionné ci-dessus.

^{clv} Source : CAMILLERI Gérard, LAZERGES Christine, « Atlas de la criminalité en France », *Mappemonde* 2/1992, p. 7.

^{clvi} Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC, déjà mentionné ci-dessus.

^{clvii} Sur une liste de dix items, la lutte contre la délinquance et l'insécurité est citée *en première position* par 39 % des Français, loin devant la création d'emplois (25 %). En cumulant l'ensemble des citations, avec possibilité de réponses multiples, la lutte contre la délinquance et l'insécurité arrive également en tête, mentionnée par 63 % des Français et suivie de loin par la création d'emploi, citée par 43 % des Français. « Baromètre Présidentielle 2002 – Vague 2 », sondage IFOF pour *L'Express*, BFM et i>Télévision, réalisé le 14 février 2002 auprès d'un échantillon de 961 personnes, représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus, inscrites sur les listes électorales.

^{clviii} LE COADIC Ronan, *La Bretagne dans vingt ans*, Brest, Éditions Le Télégramme, 2004, pages 63 à 67.

^{clix} Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC, déjà mentionné ci-dessus.

^{clx} Selon un sondage mené par l'institut CSA pour *Enjeux les Échos* réalisé par téléphone le 21 décembre 2005 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 001 personnes âgées de quinze ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas.

^{clxi} Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC, déjà mentionné ci-dessus.

^{clxii} Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC, déjà mentionné ci-dessus.

- clxiii Source : Eau et Rivières de Bretagne.
- clxiv ARMAND Dominique (dir.), *Découvrir l'eau*, site internet du CNRS : http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/degredation/07_pollution.htm
- clxv Sondage de l'institut TMO-Régions mené en mai 2003 à l'initiative de Ronan LE COADIC, déjà mentionné ci-dessus.
- clxvi PIQUET Odile, *Conduites addictives en Bretagne : indicateurs et tendances*, Rennes, Observatoire Régional de Santé de Bretagne, mai 2004, pages 16 et 17.
- clxvii LE GALLO Yves, « Les Bretons et leur corps », in PECKER Jean, AVRIL Jean-Loup et FAIVRE Jean, *La Santé en Bretagne*, Éditions Hervas, 1992, p. 19 à 42 et, en particulier, 34, 37 et 41.
- clxviii On parle d'« ivresse régulière » quand une personne a été ivre plus de dix fois dans l'année.
- clxix BECK François, LEGLEYE Stéphane et SPILKA Stanislas, *Extrait du rapport « Atlas régional des consommations de produits psychoactifs des jeunes Français », exploitation régionale de l'enquête ESCAPAD 2002/2003*, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, p. 88.
- clxx Source : BECK François, LEGLEYE Stéphane et SPILKA Stanislas, *op. cit.*, p. 89.
- clxxi BECK François, « Les jeunes Bretons recherchent l'ivresse », interview par Yannick GUÉRIN dans *Ouest-France* du 7 juillet 2005, page 6.
- clxxii BECK François, « Les jeunes Bretons recherchent l'ivresse », *op. cit.*
- clxxiii Source : COSTES Jean-Michel : *Cannabis, données essentielles*, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 2007, p. 28.
- clxxiv BECK François, « Les jeunes Bretons recherchent l'ivresse », *op. cit.*
- clxxv On y dénombre plus de toxicomanes pris en charge et plus de vente de Subutex®, un médicament de substitution de la dépendance aux opiacés (selon PIQUET Odile, *op. cit.*, page 14).
- clxxvi Source : COSTES Jean-Michel, *op. cit.*, p. 28.
- clxxvii BOUARD Isabelle, *Alcool, cannabis, ecstasy chez les 18-25 ans en Centre Bretagne, enquête exploratoire*, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, étude n° 17, réalisée par ALÉAS, novembre 1999, pages 30 à 32.
- clxxviii BECK, LEGLEYE et SPILKA, *op. cit.*, p. 88.
- clxxix PIQUET Odile, *op. cit.*, page 13.
- clxxx Source : COSTES Jean-Michel, *op. cit.*, p. 28.
- clxxxi BARBANÇON Yannick (dir.), *La sursuicidité en Bretagne : contribution à une explication socioculturelle*, Mutualité française de Bretagne et Observatoire régional de la santé en Bretagne, 2002, p. 25.
- clxxxii Source : INSERM SC8, INSEE, exploitation ORS Bretagne. Extrait du rapport « Évolution des effectifs et des taux de décès par suicide en Bretagne : période 1942-1998 » figurant sur le site internet de l'Observatoire régional de la santé en Bretagne : <http://www.orsb.asso.fr>
- clxxxiii Les années potentielles de vie perdues (APVP) représentent le nombre d'années qu'un sujet mort prématurément n'a pas vécues avant un âge limite, ici soixante-cinq ans. Les décès infantiles, dus à des causes spécifiques et présentant une étiologie différente des décès aux âges supérieurs, sont exclus du calcul.
- clxxxiv FNORS, FÉDÉRATION NATIONALE DES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DE LA SANTÉ, *La santé observée dans les régions de France*, chapitre 8-5, « les suicides », mise à jour n° 1, 2000, p. 7.
- clxxxv Cf. WALLERSTEIN Immanuel, *Le système du monde, du xv^e siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 1992.
- clxxxvi DURKHEIM Émile, *Le Suicide*, Paris, Puf, 1986 (première édition : 1897), p. 173.
- clxxxvii LE GALLO Yves, « Les Bretons et leur corps », in PECKER, AVRIL et FAIVRE, *op. cit.*, p. 39.
- clxxxviii Voir sur ce sujet BERGER Suzanne, *Les paysans contre la politique*, Paris, Seuil, 1975.